



*Conseil national des politiques de Lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE
Mercredi 22 septembre 2010
Assemblée nationale

- Ordre du jour p. 2
- Membres présents p. 3
- Synthèse des propositions exprimées par les membres du CNLE p. 5
- Compte-rendu analytique p. 8

Ordre du jour :

- Position du CNLE sur des dossiers d'actualité.

- Echange avec les membres du CNLE sur le renouvellement en cours, les objectifs du nouveau mandat, la création de groupes de travail, etc.

- Situation de la cohésion sociale à Mayotte : comment les membres du CNLE peuvent contribuer à y développer des antennes locales de leurs réseaux ?

Intervention de Véronique Deffrasnes, chef du département de la cohésion sociale, de la santé, de l'enseignement et de la culture, et de Christian Poncet, directeur de projet pour la départementalisation de Mayotte - Délégation générale à l'Outre-mer.

Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

➤ **REPRÉSENTANTS DES MINISTRES**

- ✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**
Mme Anne JOUBERT, représentant le Directeur général de la cohésion sociale.
- ✓ **MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
Mme Hélène DADOU, représentant le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

➤ **ELUS**

M. Alain GOURNAC, sénateur des Yvelines
Mme Anne-Marie PAYET, sénatrice de La Réunion

➤ **CONSEILS**

Mme Pierrette CATEL, CNML
M. Guy DECOURTEIX, CNIAE
M. Didier GELOT, ONPES
M. Bernard LACHARME, HCLPD

➤ **ASSOCIATIONS**

M. Bruno GROUES, UNIOPSS
Mme Nicole MAESTRACCI, FNARS
M. Bernard MORIAU, Médecins du monde
M. Michel ROUX, FAPIL
M. Pierre SAGLIO, ATD Quart Monde
M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique
Mme Henriette STEINBERG, Secours populaire français

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

M. Patrick BOULTE
M. Jean-Baptiste de FOUCAULD
Mme Alice JANUEL
M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

Mme Juliette FURET, USH
Mme Colette MACQUART, CCMISA
M. Pierre PECASTAING, CNAMTS

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Mme Roselyne LECOULTRE, UPA
M. Bertrand MOINE, MEDEF
M. David RIBOH, FO
Mme Chantal RICHARD, CFTD
M. Jacques PERNEY, CFTC

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** :

Delphine BONJOUR (attachée parlementaire de M. PINTE), Marc BEZIAT (ANGVC), Patrick BRILLET (FO), Olivier BRES (Collectif Alerte), Norman CANNELL (DHUP), Marie-Hélène CHIMIER (DGCS), Marie-France CURY (DGCS), Jean-Michel DAVID (FAPIL), Mme Stéphanie KPENOU (ADIE), Joséphine TEORAN (DGCS), Laure THIBAUT (DGCS), M. Jean-Hugues PIETTRE (ministère de la Culture), M. Bernard GOUEDIC et Mme Christine TELLIER (MNCP).

Nombre total de participants : 43

Collaboration rédactionnelle : Tugdual RUELLAN

Synthèse des propositions exprimées par les membres du CNLE

Sur les missions du CNLE :

Vision globale et cohérente

Un des rôles du CNLE, au-delà d'un fonctionnement réactif, devrait être de resituer l'ensemble des réflexions de ses membres sur les problèmes distincts de pauvreté dans une vision plus cohérente et réfléchie de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Sinon on oubliera que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été considérée comme une priorité nationale à un moment de l'histoire politique de notre pays.

La qualité du CNLE est qu'il aborde la question de la lutte contre les exclusions sous toutes ses facettes. C'est par exemple important que la question du logement puisse y être traitée en lien avec tous les autres aspects...

Réagir à l'actualité

Ceci n'empêche pas d'intervenir et de faire entendre une parole collective sur un certain nombre de *points d'actualité* - par exemple, de prendre une position sur le projet de loi sur l'immigration.

Il faut se donner pour objectif que chaque discussion sur un point puisse se terminer par une décision, et si possible une prise de position publique.

Mais depuis quelques mois, il y a sans arrêt des actualités nouvelles, toutes les semaines ou tous les mois. Comment le CNLE arrivera-t-il à travailler suffisamment en amont pour avoir une parole circonstanciée sur tel ou tel texte ? Par rapport à l'actualité concernant l'exclusion, ne faudrait-il pas nous limiter à rappeler des principes, chaque fois que cela est nécessaire ?

Valeurs communes

En menant un travail d'élaboration et d'explicitation de ses valeurs, le CNLE pourrait être ensuite le relais de la promotion de ces valeurs dans la société et faire évoluer le regard que l'on porte sur les populations bénéficiaires. Il faut éviter l'écueil du compassionnel : notre rôle est de faire comprendre à l'opinion publique qu'en développant des politiques sociales en direction des pauvres, la cohésion sociale dans notre pays sera meilleure et tout le monde y trouvera un avantage.

L'expertise technique du CNLE pourrait bénéficier d'éclairages philosophiques qui, à des temps réguliers de nos débats, ne pourraient que nous enrichir.

Le rôle du CNLE est aussi de construire une forme de pensée commune : dégager ce sur quoi tout le monde est d'accord au sein du conseil, et le formaliser pour avoir une sorte de colonne vertébrale commune qui permette de réagir plus intelligemment et d'avoir des prises de position assez rapides. Il faut s'autoriser une parole collective, sans être dans une position partisane (il y a d'autres lieux où nous pouvons intervenir différemment). Pourrions-nous avoir une *charte* qui définisse les grandes orientations sur lesquelles nous sommes tous d'accord ? C'est important vis-à-vis des pouvoirs publics, du gouvernement, du parlement qu'on sache à partir de quelles valeurs le CNLE fonctionne et donne ses avis.

Consultation du CNLE

Les textes qui régissent le CNLE sont flous et ne lui accordent qu'un avis consultatif au bon vouloir du gouvernement : comment introduire une consultation obligatoire sur certains sujets ? Les membres du CNLE sont-ils consultés à la dernière minute ou simplement informés des textes parus : ils veulent pouvoir éclairer le gouvernement sur certains points.

Il faut *s'autosaisir* autant que possible, en se préparant suffisamment en amont pour être prêts à donner notre avis, que le gouvernement nous le demande ou pas.

Participation de la société civile

C'est une recommandation récurrente de l'Union européenne et c'est l'un des rôles que peut remplir le CNLE, qui a le mérite d'avoir une représentation d'associations civiles. Cependant, les associations qui se sont beaucoup investies dans le Grenelle de l'insertion et/ou la Commission sur l'insertion des jeunes sont très déçues de voir le peu qui en a été tiré en termes de politiques publiques concrètes (à part le service civique...). C'est le rôle du CNLE d'affirmer qu'il ne suffit pas de consulter et de laisser dire, il faut que cela se traduise par un réel changement pour les gens sur le terrain.

Relations plus étroites avec l'Onpes

Nous avons besoin de données fiables et exhaustives pour être efficaces, d'une analyse cohérente des indicateurs issus de l'ensemble des sources disponibles. Nous avons des institutions - comme l'Insee, l'Ined, l'Onpes...- qui étudient partiellement nos problèmes avec des regards et des critères différents.

Le CNLE doit recourir à l'Onpes de façon plus exhaustive. Plusieurs sujets inscrits au programme de travail de l'Onpes recoupent les préoccupations prioritaires du CNLE et pourront faire l'objet de présentation de travaux - comme le revenu minimum décent, la pauvreté des enfants, la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, la question du reste à vivre...

Le rôle de l'Onpes pourrait être de piloter un « état de situation » sur un certain nombre de sujets : tous les acteurs du CNLE peuvent dire ce qui marche et ce qui ne marche pas. Nos lois sont souvent très incantatoires, surtout dans les domaines sociaux (cf. la loi de 1998), on annonce beaucoup de choses, de grands principes avec lesquels nous sommes tous d'accord, mais nous voyons bien que leur traduction dans les faits n'est pas toujours réelle. Nous avons des rapports assez accablants mais dont on ne tient pas compte.

Médiatisation

Le CNLE est un lieu intéressant du fait du partage d'idées qu'il permet entre experts et acteurs convaincus de la lutte contre l'exclusion, mais son impact sur l'opinion a été quasiment nul, et sur la politique de lutte contre l'exclusion, probablement pas très grand. Il faut voir pourquoi il n'a pas été suffisamment audible sur certaines questions. Il faut construire aussi un lien plus organisé avec les assemblées parlementaires.

Faire savoir est vraiment essentiel, mais avec quels canaux ? Il ne suffit pas de transmettre des communiqués de presse, encore faut-il qu'ils soient repris. Ce travail suppose de construire des liens, des relais vers les médias. Il est aujourd'hui de plus en plus difficile de faire entendre nos propos. Nos concitoyens sont submergés par de nombreuses expressions trop banalisées de la pauvreté et de l'exclusion, sur le plan national ou mondial. D'où la difficulté de trouver les créneaux, les arguments et les moyens pour les mobiliser et les sensibiliser.

Multiplcité des conseils

Réfléchir à la multiplicité des conseils qui existent dans notre champ. Ne faut-il pas les fusionner ou au moins mieux les articuler pour ne pas disperser nos énergies et avoir une force de frappe plus efficace ? On sait que les problématiques du logement, de l'insertion par l'activité économique, de l'intégration... ont de nombreux points communs.

Participation des personnes en situation d'exclusion. Il est proposé de les introduire au sein du CNLE, *sous une forme qui est à réfléchir*. Leur participation a été précieuse durant le Grenelle de l'insertion : quand les personnes présentes évoquent leur situation en contrepoint des présentations de dispositifs par l'administration, ça change l'angle de réflexion sur les questions. Il faudra que les associations aident le CNLE à définir et trouver les représentants qui pourraient utilement s'associer à ses travaux.

Sur les thèmes prioritaires de réflexion :

Insertion des jeunes, éducation, formation. Le CNLE devrait mettre en place un groupe de travail concernant la formation et l'intégration des jeunes dans la société civile et le monde du travail. Certains dispositifs ont été pris pour améliorer leur situation mais le travail n'a pas été fait en profondeur. On n'a pas réglé le problème des ressources des jeunes : le RSA jeunes n'en concerne que 15 000...

Il y a aussi un ensemble de mesures à réfléchir, à construire, pour contribuer au lien entre les générations.

La question de l'école et les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis sont des sujets sur lesquels le CNLE pourrait trouver matière à réflexion et proposition : il faudrait avoir une vue globale sur l'ensemble de la filière de l'enseignement obligatoire, de la Maternelle à la fin de la 3^e.

Pauvreté, précarité. Réfléchir à la notion de revenu minimum décent en lien avec les travaux européens. Un autre travail est à mener sur le thème du reste à vivre qui appelle les éclairages croisés de l'ensemble des acteurs sociaux. Enfin, la réalité des formes d'emploi précaire est encore mal connue, notamment la durée des contrats courts. Malgré le RSA, les travailleurs pauvres

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

rencontrent de nombreuses difficultés à vivre correctement, et souvent ils préfèrent cacher leurs difficultés.

Non recours aux droits. On constate un taux important de non recours dans tous les dispositifs sociaux adoptés ces dernières années – la CMU (20 %), l'AME (50 %), le Dalo, le Rsa : plus les gens sont en difficulté, moins ils demandent, car on a de plus en plus d'exigences à leur égard.

Inégalités de santé. Il y a un nombre considérable de rapports mais dont on ne tire aucune conséquence. Les ARS se mettent en place : c'est le moment d'être présents sur ce sujet. Quel est l'avenir de la CMU ? Peut-on participer à la réflexion du Fonds CMU ? Comment tirer vers le haut ce système, notamment l'aide complémentaire à la santé qui concerne directement les travailleurs pauvres ?

Politique pénale. Ce sont des personnes pauvres qu'on rencontre dans les tribunaux correctionnels. Nous devons nous positionner pour des politiques qui intègrent et qui n'excluent pas, et essayer d'humaniser la prison : les détenus doivent rester des citoyens. Mettre en place des postes de travail au sein des prisons, cela transforme l'incarcération, permet des formations et favorise le retour à la vie active.

Action culturelle et évolution des représentations. Nous pouvons faire en sorte que la culture soit un instrument de changement du regard que la société porte sur les minorités culturelles et un levier pour l'accès aux droits, à la citoyenneté et à l'identité. Il faut faire entendre que l'expression des cultures minoritaires et la valorisation de l'expression de chacun contribue à la force de la diversité culturelle.

Le CNLE doit réfléchir à la manière d'agir sur la perception des pauvres par l'opinion, persuadée qu'il s'agit soit de paresseux, soit de fraudeurs. C'est un boulet qui empêche d'avancer car l'opinion bloque les mesures à prendre.

Introduction Etienne Pinte, président du CNLE

Je connais beaucoup d'entre vous, puisque nous avons travaillé les uns et les autres dans les domaines de la pauvreté, de l'hébergement d'urgence et du logement, et je suis très heureux de vous retrouver ici.

Le premier ministre, François Fillon, m'a nommé, par arrêté du 30 juillet, président du CNLE. Il m'a demandé d'accepter. Je l'ai fait avec d'autant plus de joie que je suis, avec vous, investi depuis longtemps dans toutes ces problématiques de l'exclusion, de la pauvreté, de la grande pauvreté dans tous ses aspects : logement, hébergement, immigration... Nous n'avons pas encore été officiellement installés mais je n'ai pas voulu attendre l'arrêté officiel de nomination car je pense que l'actualité nous impose de partager dès maintenant une réflexion sur les sujets qui aujourd'hui nous concernent et qui sont très prenants. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu cette première réunion informelle.

J'ai voulu cette réunion pour montrer qu'il fallait absolument que nous nous emparions de tous les problèmes, des difficultés que nous rencontrons actuellement, et de façon à ce que vous puissiez, dès maintenant, vous exprimer et nous dire quels sont les thèmes que vous souhaitez que nous abordions dans les semaines et les mois qui viennent. Pour lancer le débat, je citerai quelques thèmes qui m'ont interpellé depuis cet été. Je ne reviendrai pas sur les sujets que nous connaissons et que nous avons déjà partagés, mais il y en a des nouveaux.

Devons-nous prendre une position sur des dossiers d'actualité tels que les mesures de sécurité intérieure appliquées aux Roms et gens du voyage ? Qu'on le veuille ou non, au sens large du terme, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui sont en état de pauvreté. Le projet de loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, déposé à l'Assemblée nationale, et dont l'examen va démarrer mardi prochain, est également un sujet important qui nous interpelle. Ce qui est dommage, c'est que nous n'allons pas avoir assez de temps pour dialoguer et, peut-être, prendre en compte vos réactions sur ce projet de loi. Nous avons déjà travaillé avec vous pour déposer des amendements que j'ai défendus en Commission des lois la semaine dernière (avec, je ne vous le cache pas, pas beaucoup de succès !). Je compte revenir à la charge durant la discussion générale qui commencera mardi prochain. Cela ne veut pas dire pour autant que, grâce aux navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat, nous ne puissions apporter une plus large contribution aux amendements et aux suggestions qui ont été faites par certains d'entre vous.

Je reprends les articles de presse que j'ai découpés ces jours-ci : « Pauvreté : les écarts se creusent » (JDD du 19 septembre) ; « Les travailleurs pauvres hésitent à se faire connaître dans le cadre du RSA » (Le Parisien du 16 septembre) ; « Comment EDF a privé des milliers d'usagers du tarif social ? » (Le Parisien du 20 septembre)... Autre sujet qui pourrait faire l'objet de notre réflexion : « Marie, une vieillesse au minimum - Un million de retraités vivent en-dessous du seuil de pauvreté » (Journal du dimanche du 19 septembre). Ce sont des chiffres qui sont pour moi prégnants quotidiennement. Il y a dans ce pays **plus de 8 millions** d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire entre **13 et 14 % de la population française**. Ceux qui s'occupent de logement et d'hébergement d'urgence savent qu'il y a 3 millions et demi de nos concitoyens qui sont mal logés. 60 % de nos concitoyens relèvent du logement social. 600 000 logements sont indignes et doivent faire l'objet de réhabilitations. 100 000 personnes vivent sans domicile fixe - chiffre qui n'a jamais été actualisé mais qui reste constant.

Tous ces chiffres, ces idées, ces réflexions, il faut que nous les partagions et que nous apportions chacun notre contribution à éclairer le gouvernement puisque nous avons des avis à lui donner. Il faut que les parlementaires qui sont très sensibilisés aux problèmes sociaux - tel que mon ami le sénateur Gournac qui est ici - puissent, lui au Sénat, moi à l'Assemblée nationale, sensibiliser, mobiliser les collègues parlementaires sur toute cette problématique.

Je trouve que jusqu'à présent le CNLE n'a pas suffisamment médiatisé ses avis. Un exemple. Concernant la suspension des allocations familiales, lorsque les parents n'arrivent pas à maîtriser leur enfant qui abandonne l'école, le CNLE avait donné un avis défavorable à cette idée saugrenue - pour ne pas dire plus - de mon collègue Ciotti. J'ai voté contre et ai quasiment été le seul à l'Assemblée nationale, dans la majorité, à voter contre ; beaucoup se sont abstenus ou n'ont pas

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

participé au vote. Mais je ne savais pas, lorsque je suis intervenu, que le CNLE avait pris cette position. Je souhaite donc qu'à chaque fois que nous prendrons des positions, pour donner des avis au gouvernement, nous médiatisions nos positions, non seulement vis-à-vis du gouvernement mais surtout vis-à-vis des parlementaires, sénateurs et députés.

Voilà très rapidement ce que je voulais vous dire. Mme El Hayek nous parlera plus tard de la manière dont nous pourrions envisager de travailler mais, avant de lui donner la parole, j'aimerais que ceux d'entre vous qui le souhaitent puissent prendre la parole, exprimer leurs souhaits et réflexions.

Echange avec les membres du CNLE sur les dossiers d'actualité et les objectifs du nouveau mandat du conseil

Jacques Perney (CFTC) : Depuis très longtemps, notre organisation syndicale a souhaité la mise en place d'un groupe de travail concernant l'intégration des jeunes dans la société civile et le monde du travail. C'est un problème récurrent. Maints dispositifs ont été pris pour améliorer la situation de ces jeunes mais le travail n'a pas été fait en profondeur. Nous souhaitons qu'un groupe de travail étudie l'intégration de ces jeunes avec une vision d'espoir, de manière qu'à moyen ou long terme, on puisse dire enfin que nous avons abordé et peut-être mieux résolu le problème de ces jeunes. Les statistiques nous indiquent que leur situation ne s'améliore pas. Nous avons absolument besoin de mieux accueillir ces jeunes car c'est de l'avenir de la Nation et de la société civile qu'il s'agit, et c'est aussi le devenir de la cohésion sociale et de l'égalité. C'est un sujet fondamental pour nous.

Étienne Pinte : c'est effectivement une très bonne idée. Pour conforter ce que vous venez de nous dire, j'ajoute qu'il faudrait intégrer dans cette réflexion la formation des jeunes – car ils sont d'autant mieux intégrés qu'ils ont été formés. J'ai eu hier une réunion de travail avec Laurent Wauquiez et Jean-Paul Delevoye, le médiateur de la République : autour de la table, beaucoup d'entre nous ont exprimé le souhait qu'on ne s'occupe pas seulement de ceux qui sont au lycée ou dans l'enseignement supérieur ; l'éducation et l'enseignement commencent dès l'école primaire. Quelqu'un a dit très justement qu'il ne faudrait pas non plus qu'il y ait une césure entre l'école primaire et le collège. J'ai donc émis l'idée que nous devrions avoir une réflexion sur l'ensemble de la filière de l'enseignement obligatoire, du CP à la fin de la 3^e. Il faudrait peut-être intégrer cette idée dans le groupe de travail que nous pourrions monter.

Henriette Steinberg (Secours populaire français) : Je voudrais m'inscrire dans ce qui vient d'être énoncé. Il nous semble aussi que l'une des questions prégnantes porte sur la jeunesse. C'est d'ailleurs le thème du dernier numéro de notre revue « *Alerte pauvreté* » : « Jeunes, espoir précaire ». L'un des sujets les plus urgents, voire les plus ardents, porte bien sur la situation des jeunes - outils du système de précarisation - et, en même temps, sur la mobilisation de toutes les catégories de jeunes, sous une forme ou sous une autre, pour essayer de sortir la tête de l'eau dans des conditions de dignité. C'est, pour l'ensemble de la société, une question essentielle.

Il y a d'autant plus un travail à conduire qu'il faudrait tirer le bilan de ce qui a été effectivement réalisé au cours de l'Année européenne de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, d'autant que celle-ci se poursuit par une Année européenne du bénévolat et du volontariat : tout cela est important pour la mobilisation, mais on ne peut pas laisser penser que c'est juste par ce type d'événements qu'on va permettre aux jeunes de pouvoir sortir la tête de l'eau. Même si les jeunes sont très engagés, très investis... Il y a un ensemble de mesures à réfléchir, à construire, pour contribuer au lien entre les générations, entre toutes les catégories de personnes. Nous pensons aussi que la question de l'école et les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis (pour nous, cela commence à la Maternelle) sont des sujets sur lesquels le CNLE pourrait trouver des formes de travail et d'expression.

Ce que vous dites concernant la médiatisation est essentiel, mais ce sont aussi les canaux qu'il faut pour pouvoir la réaliser : il ne suffit pas de transmettre des communiqués de presse, encore faut-il qu'ils soient repris. Ce travail suppose des liens, peut-être jusqu'à présent insuffisamment construits, et nous avons tous à chercher comment les améliorer. Evidemment, il y a les assemblées, mais aussi le relais vers les médias. Faire savoir est vraiment essentiel.

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

Étienne Pinte : Pour compléter : vous avez vu que, depuis 48 heures, la presse se fait beaucoup l'écho des enfants en primaire qui ont mal au ventre et qui sont stressés quand ils vont à l'école le matin. Il nous faudra intégrer cette question à ce groupe de travail.

Olivier Brès (collectif Alerte) : Je me réjouis de l'intervention que vous venez de faire. Avec la loi de 1998, il y avait une expression de compréhension de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Aujourd'hui, il me semble que la pensée s'est affaiblie sur cette lutte. Lorsqu'on pointe la question de la jeunesse ou celle des personnes âgées en situation de pauvreté, tout comme la question de l'absence de recours aux droits, il me semble qu'un des rôles du CNLE serait de resituer l'ensemble de ces problèmes distincts dans une vision un peu plus cohérente et réfléchie de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion - qui est aujourd'hui passée au second rang ou troisième rang et n'est plus une dimension véritablement prise en compte par l'ensemble de la société française. Il y a une responsabilité du CNLE sur cette question. Ce qui n'empêche pas de dire qu'il y a un certain nombre de points d'actualité sur lesquels il faut intervenir et faire entendre une parole de l'ensemble des forces réunies ici. Je souhaite que le CNLE puisse prendre une position - peut-être pas formelle puisque nous sommes dans une réunion informelle - sur le projet de loi sur l'immigration. Je crois que vous avez déposé un certain nombre d'amendements. Des associations, dont certaines sont présentes ici, ont fait des remarques importantes. Il faudrait montrer que les textes prévus sur l'immigration ont des incidences sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'accès aux soins des étrangers, l'accès à l'hébergement... Il faut arriver à situer l'ensemble de nos réflexions dans un cadre plus large sinon cela sera uniquement du réactif, et on oubliera le fait que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été considérée comme l'une des priorités nationales à un moment de l'histoire politique de notre pays.

Étienne Pinte : Les difficultés que nous avons rencontrées et que nous rencontrerons demain, c'est justement que la médiatisation aujourd'hui est de plus en plus difficile pour faire entendre nos paroles, nos réactions. On a quelquefois l'impression que la pauvreté et l'exclusion sont trop banalisées, que ce soit sur le plan français, européen ou mondial. On le voit à l'ONU avec les grands débats qui ont lieu sur le milliard de personnes qui ne mangent pas à leur faim, qui n'ont pas d'eau potable, pas d'assainissement... Nos concitoyens ont l'impression d'être submergés par toutes les expressions de la pauvreté et de l'exclusion. La difficulté sera de trouver les créneaux, les arguments et les moyens pour véritablement les mobiliser et les sensibiliser.

Patrick Boulte : Concernant la pauvreté au travail, on a l'impression que le problème a été résolu à travers le gros effort du RSA, mais c'est encore une réalité très mal connue ! Même au niveau des statistiques, on a une très mauvaise connaissance des formes d'emploi, notamment de la durée des contrats courts. C'est une question qui va être considérée comme prioritaire par le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté en 2011 (EAPN).

Je pense que le CNLE a le mérite d'avoir une représentation d'associations civiles. Bien sûr, il y a aussi le Conseil économique, social et environnemental, mais les associations y sont un peu noyées. Or cette question de la participation de la société civile est une recommandation récurrente de l'Union européenne, notamment à l'occasion d'exercices - encore mal connus mais qui nous semblent importants - tels que l'élaboration du Plan national de réforme (PNR). L'Europe continue de pousser pour qu'il y ait une participation de la société civile à un certain nombre de débats. Le CNLE est un lieu pour cela. Bien sûr, il y a eu le Grenelle de l'insertion qui a constitué un lieu de participation mais il n'a duré qu'un temps... Je voulais insister sur ce point, en lien avec des thèmes comme l'élargissement du dialogue social, car je considère qu'ils sont orphelins, délaissés. C'est l'un des rôles du CNLE et ça le restera à l'avenir.

Bernard Lacharme (HCLPD) : L'exclusion ne se résume pas à la pauvreté en logement, en ressources... Ce sont bien sûr des dimensions essentielles, mais il est important aussi de rappeler que l'exclusion sociale commence lorsqu'une personne ou un groupe sont désignés à la méfiance des autres. Il se passe actuellement des choses, y compris au niveau législatif, que j'estime assez graves et sur lesquelles nous devons nous positionner. Il y aurait quelque chose de surréaliste à continuer à travailler, à faire de petites propositions ici ou là pour améliorer les choses, lorsque par ailleurs on produit de l'exclusion à travers des discours et mesures. Nous devons dire des choses là-dessus. Il y a aujourd'hui des populations qui souffrent - je pense aux gens du voyage qui connaissent des évacuations de terrain. Bien sûr, il est légitime de mettre fin à des occupations qui sont illégales mais on sait que la problématique ne se résume pas à cela, alors qu'on ne réalise pas

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

suffisamment d'aires d'accueil, qu'il y a un problème de dialogue, un vrai problème d'intégration qui nécessiterait un travail et des propositions.

Nous sommes là pour éclairer le gouvernement et les pouvoirs publics, pour essayer d'avancer sur de telles thématiques. Celle des Roms dépasse le cadre national, c'est évident. Nous pouvons être force de proposition mais nous devons dire « Attention, les politiques, les discours ne doivent pas renforcer l'exclusion ». Je pense aux personnes d'origine étrangère. Je ne suis pas préoccupé de savoir que l'on va déchoir de sa nationalité quelqu'un qui a assassiné un membre des forces de l'ordre, sauf que l'on sait que cela n'aura aucun impact par rapport à la réduction de la délinquance et que, par contre, à travers ces mesures et leur médiatisation, on désigne à la méfiance des autres des populations d'origine immigrée. Ça me paraît grave. Il y a des mesures sur lesquelles il serait bon de réagir dans le projet de loi sur l'immigration et aussi dans le projet de loi sur la sécurité intérieure, mais au-delà nous devrions avoir une expression sur le fond : la lutte contre l'exclusion, c'est la cohésion sociale, et il ne doit pas y avoir de populations stigmatisées dans ce pays.

Quant aux modalités d'expression du CNLE, je rejoins votre préoccupation de faire en sorte que nos positions soient davantage médiatisées. J'attire aussi l'attention sur la nécessité de nous faire entendre davantage par le gouvernement. Au comité de suivi Dalo, nous avons évoqué cette question à propos du rapport du Conseil économique et social sur le droit au logement opposable : ce rapport est supposé être remis au Président de la République mais, de fait, il ne l'a pas été, pas plus qu'il n'a été remis au Premier ministre. De la même façon, les rapports du comité de suivi Dalo sont supposés être remis au Président de la République et au Premier ministre : ils ne le sont pas. Nous avons décidé de nous exprimer et Xavier Emmanuelli adressera un courrier au Président de la République pour attirer son attention sur nos travaux et sur l'intérêt qu'il y a pour le gouvernement de s'en saisir : il n'est pas obligé de les adopter mais au moins qu'il les prenne en compte.

Pour le CNLE, il est souhaitable également d'attirer l'attention du Premier ministre. Il n'est pas normal que, depuis 2006, il n'y ait pas eu de rencontre entre le CNLE et le Premier ministre. La dernière rencontre n'avait d'ailleurs pas été inutile : c'est en effet ce jour-là que Dominique de Villepin avait entrouvert la perspective du droit au logement opposable, dans laquelle d'aucuns s'étaient engouffrés... L'exclusion, ce n'est pas uniquement le logement, les revenus, ça concerne aussi la politique d'immigration, l'action du ministère de l'intérieur, de la culture, de l'éducation... C'est pour cela que le CNLE est placé auprès du Premier ministre, avec une composition très large. Je souhaiterais qu'on puisse avoir une réunion avec le Premier ministre.

Etienné Pinte : Concernant les gens du voyage et les Roms, les collectivités locales ont une part de responsabilité dans ce qui arrive. La majorité des collectivités locales de ce pays n'a toujours pas respecté la loi de 1990, de Louis Besson, sur l'obligation de créer des aires d'accueil ou des aires de grand passage (on retrouve ce qui se passe également en matière de quota de logements sociaux où un certain nombre de collectivités locales ne respectent pas les lois qui ont été votées il y a une dizaine d'années). Mais lorsque, pour des raisons que l'on peut imaginer, certaines de ces structures d'accueil n'ont pas été réalisées, il reste au moins le dialogue avec les responsables de ces communautés. Je l'ai vécu lorsque j'étais maire de Versailles : j'ai eu des gens du voyage, j'avais un interlocuteur, et c'était moins difficile lorsque le pasteur évangéliste était en quelque sorte la personne référente. Ils restaient quinze jours puis ils partaient. Nous passions un accord concernant les ordures ménagères, l'eau, l'électricité... Le dialogue permet de trouver des accords pacifiques et sereins même lorsque, malheureusement, on n'a pas les structures d'accueil qui ont été prévues par la loi Besson.

Reprenant l'esprit dans lequel vous êtes intervenus, je souhaite que le conseil ne constate pas seulement, ou ne fustige pas seulement, ou ne critique pas seulement, mais que nous soyons aussi une force de proposition. Je suis en train de préparer mes interventions dans le débat sur l'immigration. Lorsque je vois que l'Allemagne a intégré 70 000 Roms, je me dis qu'il y a des pays qui ont des politiques d'accompagnement, d'insertion et d'intégration. L'Espagne, la Suède ont également une politique d'insertion et d'intégration. Nous n'en avons que 12 000 en France... Nous devons donc pouvoir tenir un langage constructif, positif.

Il y a des Roms qui sont sur la voie de l'intégration dans les « villages d'insertion », à Aubervilliers, dans le Nord... Je les ai visités lors de mon rapport au Premier ministre. Ils sont bien sur cette voie, avec scolarisation des enfants, bilans professionnels, formation professionnelle, intégration dans la vie économique...

En ce qui concerne ceux que nous sommes amenés à raccompagner chez eux, la responsabilité de l'Union européenne, et de leurs deux pays Bulgarie et Roumanie, est forte. Mais là encore, il faut que nous aidions ces pays, que nous avons accepté d'intégrer à l'Union européenne, pour qu'ils se mettent peu à peu au niveau du standard économique, social et démocratique du reste de l'Union européenne. Avant de renvoyer ces personnes chez elles, encore faut-il qu'elles puissent être accueillies dans ce pays. L'accueil, c'est le recensement de ces personnes. Certains enfants qui naissent ne sont pas recensés, ce qui signifie que lorsqu'il y a des aides sociales, les familles ne peuvent pas en bénéficier. Par ailleurs, la scolarité obligatoire me paraît évidente, quitte à ce que nous les aidions, qu'on les accompagne – il y a des fonds européens prévus à cet effet et qui ne sont pas utilisés aujourd'hui car il n'y a pas de projets ou que l'on n'a pas aidé ces pays à construire des projets ! Bien sûr, il faut aussi une formation professionnelle. Et j'ajouterai une dernière chose : établir des accords public-privé. Nous avons des entreprises françaises installées en Roumanie (PSA, Renault...) : pourquoi ne participeraient-elles pas à l'insertion de ces personnes en prenant des quotas de Roms pour les former et les intégrer dans leurs entreprises ? C'est au travers de toutes ces propositions que nous pourrions apporter une contribution positive à la problématique des Roms. Voilà ce que je souhaitais exprimer sur ce sujet qui me touche beaucoup.

[Pierre Saglio \(ATD Quart Monde\)](#) : Je voudrais d'abord remercier Mme El Hayek qui a joint à l'ordre du jour la photocopie de l'invitation qui vous est faite à tous de participer à la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre. Je souhaite que le CNLE redise au gouvernement l'exigence et le contrat qu'il a pris de publier à cette occasion le tableau de bord de la lutte contre la pauvreté, avec un certain nombre d'indicateurs et d'objectifs qui avaient d'ailleurs été travaillés avec le cabinet de Martin Hirsch. C'est une obligation légale et je souhaite que le CNLE le rappelle, et qu'il y ait une médiatisation portée par le CNLE à cette occasion puisque c'est un repère que notre pays s'est donné par rapport à la lutte contre la pauvreté.

Vous avez parlé de l'installation du CNLE avec Marc-Philippe Daubresse mais je crois très important de rappeler que le CNLE est rattaché au Premier ministre et que c'est donc à lui d'installer le CNLE, parce que c'est une manière très claire de réaffirmer que la lutte contre la pauvreté doit être une priorité de l'ensemble des politiques publiques, comme c'est inscrit dans la loi depuis 1998.

Une des difficultés du CNLE, c'est de ne pas être sans arrêt uniquement dans la prise de position sur l'actualité, justement pour rappeler au gouvernement, aux parlementaires et à l'ensemble de nos concitoyens un certain nombre de repères qui sont essentiels dans la lutte contre la pauvreté. C'est, nous le savons tous, une œuvre de longue haleine et qui nécessite une volonté et des caps que l'on tient. Le cap aujourd'hui de l'accès de tous aux droits de tous est mis à mal de manière vertigineuse par le gouvernement. Vous avez parlé d'idée saugrenue à propos de la proposition de loi de M. Ciotti... Malheureusement, ce qualificatif pourrait être étendu à d'autres projets.

Je suis particulièrement frappé, dans le projet de loi de M. Besson, de ce que l'Etat s'autorise à trier parmi nos concitoyens, parmi les personnes qui vivent dans notre pays. Nous devons rappeler à l'Etat et au gouvernement que s'engager sur cette voie est une dérive très grave. On le voit aussi dans les politiques de l'éducation qui se fondent sur le tri à l'égard des enfants les plus défavorisés... M. Besson rappelle qu'on accueille de très nombreux immigrés, mais le concept « d'immigration choisie » est mis en œuvre de manière forte !

L'une de nos perspectives de travail doit être la présidentielle de 2012. Je fais donc une suggestion à moyen terme, un travail à mener dans cette perspective et qui serait porté conjointement par le CNLE et l'Onpes : il s'agit d'engager un travail sur les revenus. Dans le préambule de la constitution, il est dit que « *tout être humain qui se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* » Qu'est-ce que cela signifie, pour la collectivité, au sens de l'Etat, des collectivités locales, des organismes, que de permettre à nos concitoyens d'avoir des moyens convenables d'existence ?

Je voudrais citer quatre axes d'un tel travail à entreprendre :

- un certain nombre de nos concitoyens n'ont pas ces moyens convenables d'existence ;
- assurer des moyens convenables d'existence par le niveau des revenus des personnes : on sait que les revenus du RSA socle ont décroché en vingt ans par rapport aux revenus du Smic de manière importante. Je souhaite que le CNLE se prononce pour une revalorisation des minima

sociaux, chose que nous n'avons pas obtenue au moment de la mise en place du RSA. Il faudra aussi avoir une réflexion sur l'écart entre les revenus du travail, notamment du Smic, et de la solidarité : il faut soi-disant maintenir un écart suffisant pour maintenir au travail... Ce sont des choses qui traduisent une méconnaissance de l'aspiration au travail des plus défavorisés. Le CNLE devra aussi réfléchir à la question des inégalités de revenus qui ont pris des proportions gigantesques dans notre pays. Nous devons faire un état des lieux et apporter nos réflexions ;

- on ne peut pas aborder la question de l'apport de moyens convenables d'existence sans réfléchir à d'autres leviers que la simple revalorisation des revenus et le niveau des revenus ; on peut aussi, par exemple, jouer sur les mécanismes du coût et du financement de certaines dépenses obligatoires des ménages. On sait aujourd'hui qu'un des leviers principaux pour assurer des moyens convenables d'existence ce sont les distributions alimentaires, qui ont pris des proportions phénoménales (de l'ordre de 2,5 millions de repas par jour). Et nous continuons à dire que ce moyen, quelle que soit la qualité des personnes et des organisations qui s'en préoccupent, n'est pas une politique et ne peut pas être généralisé comme il l'est aujourd'hui. Il devrait être ramené à une réponse de dépannage. Il faut réfléchir à d'autres leviers, comme nous l'avions fait dans le cadre d'un rapport remis à Valérie Létard sur le coût et la tarification des services essentiels, comme l'eau, l'électricité, le gaz... Il y a là une réflexion qui devrait être menée par le CNLE ;

- cette réflexion ne peut pas faire abstraction de l'Europe : il y a une réflexion sur la notion de revenu minimum ; il faut que le CNLE éclaire l'Europe et soit en lien avec ces débats.

Jean-Baptiste de Foucauld (personne qualifiée) : Je partage pour l'essentiel les propos de M. Saglio. Il serait intéressant d'évaluer ce que nous avons fait au cours de la précédente mandature. Qu'est-ce qui a été efficace, en quoi avons-nous pesé ? Nous faisons un travail assez lourd et il faut essayer d'optimiser le temps que nous passons.

Choisir nos sujets. Je suis assez d'accord pour essayer d'entrer dans l'actualité, de communiquer plus, tout en faisant cependant attention car c'est très prenant et nous ne sommes pas outillés pour cela. Il faut donc anticiper et choisir avec beaucoup de discernement les sujets car, sinon, nous risquons de travailler vite et pas forcément bien.

Suivre l'application des mesures. Il faudrait essayer de sérier les types de sujets sur lesquels le CNLE peut travailler. Il faut d'abord s'intéresser à voir comment les intentions ou les politiques ont été effectivement appliquées. Je suis frappé de notre capacité à relancer des politiques avant même d'avoir fini de voir comment les précédentes s'appliquent ! C'est très important de voir comment évoluent les critères de la pauvreté... Sur les jeunes, un travail important a été mené l'an passé. Une communication de M. Daubresse est prévue prochainement. Regardons bien comment nous appliquons nos propres normes.

Des sujets oubliés. Il y a des sujets oubliés qui sont malgré tout importants sur le plan symbolique. Par exemple, les gens qui sont au minimum vieillesse et qui travaillent n'ont pas d'intéressement. On leur reprend en minimum vieillesse exactement ce qu'ils gagnent ; c'est une incohérence par rapport à ce que nous avons fait en matière de RSA ! C'est un sujet qui n'est pas traité, qui relève plutôt du décret que de la loi. Il y en a sûrement plein d'autres et chacun doit en connaître...

Grands sujets. Il y a les grands sujets qui vont arriver dans l'agenda et sur lesquels il serait utile d'avoir un point de vue du CNLE.

Par exemple, la révision de la convention d'assurance chômage : c'est un sujet pour les partenaires sociaux mais ne pourrait-on pas éclairer par un avis les débats et négociations des partenaires sociaux ? Est-ce que la part respective de l'assurance chômage et des minima sociaux n'a pas été trop favorable aux minima sociaux par rapport à l'assurance chômage, qui devrait être le moyen normal de couvrir les gens au chômage et qui n'en couvre que 55% ?

Les contrats aidés : je suis frappé de la manière sous-optimale que nous avons de faire fonctionner ce type de contrats dans notre pays. Les régimes changent tout le temps, on fait de l'action conjoncturelle avec des instruments qui sont plutôt faits pour de l'action structurelle. C'est tout de même par le travail que l'on accède au revenu. C'est important que le CNLE articule le travail décent, le retour à l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Les contrats aidés sont devenus un instrument de régulation du marché du travail dont on ne peut plus se passer mais il n'y a pas de règle équitable de fonctionnement. On fait de la quantité et pas de la qualité ; les règles de fixation budgétaire sont arbitraires. Il n'y a aucune réflexion collective sur ce qui est devenu un élément essentiel de notre action contre le chômage et la lutte contre la pauvreté.

Grandes réformes. Tout ce système de tarifs sociaux avec les grands réseaux a en même temps montré ses limites. Ne faudrait-il pas aller vers un bien universel, un lien au réseau qui soit financé par un prélèvement sur le revenu et non par un tarif ? Il ne faut pas séparer notre réflexion d'une réflexion économique. On est dans une période de croissance lente. Comment gère-t-on les problèmes de justice ? Par quels systèmes de valeurs organise-t-on la question de la lutte contre la pauvreté dans une période où les fruits à distribuer vont être plutôt moins nombreux ? On ne peut plus faire dans la croissance. La question de la sobriété juste va se poser avec une certaine force.

De bonnes nouvelles ! Je voudrais que le CNLE soit capable de parler des bonnes nouvelles, des choses qui marchent ; on a la moitié de la France qui dit que les politiques sociales coûtent trop cher, l'autre moitié qui dit que rien ne marche, que tout va mal. Sous-entendu : ce que nous faisons ne sert à rien ! Il y a une incapacité de notre pays à valoriser ce que nous faisons, à prendre conscience de l'investissement social, à le valoriser pour le défendre. Ce n'est pas en critiquant sans arrêt ce que l'on fait pour en demander plus qu'on va nécessairement gagner. Il faut travailler en partie double : regardons ce qui avance, ce qui marche mieux.

Nicole Maestracci (FNARS) : Merci de votre intervention d'introduction car elle manifeste une ambition pour le CNLE que nous appelons de nos vœux. Oui, il faut évaluer ce qui s'est passé dans les années précédentes pour voir pourquoi le CNLE n'a pas été suffisamment audible sur certaines questions.

Consultation du CNLE. Aujourd'hui, les textes qui régissent le CNLE sont assez flous et lui donnent un avis consultatif au bon vouloir du gouvernement. Ne faut-il pas introduire une forme de consultation obligatoire sur certains sujets ? De plus, lorsque le gouvernement nous consultait, c'était à la dernière minute, pour venir nous présenter telle ou telle circulaire, tel ou tel décret ou projet de loi ! Nous avons l'impression de perdre notre temps car nous n'étions pas dans une situation de réelle consultation où nous pouvions éclairer le gouvernement sur certains points.

Multiplicité des conseils. Nous avons travaillé avec des membres du CNLE sur la multiplicité des conseils qui existent, comme le CNIAE, le HCLPD, les rapports avec l'Onpes, afin de réfléchir à l'avenir du CNLE. J'aimerais donc que l'on réfléchisse à cette multiplicité des conseils. Ne faut-il pas fusionner ou, en tout cas, mieux articuler de telle sorte que l'on ait une force de frappe plus efficace ? On sait que le logement, l'insertion par l'activité économique, les étrangers sont autant de questions avec de nombreux points communs, et peut-être ne faut-il pas répéter dans chaque conseil ce que l'on dit dans un seul...

Rassembler les données. Concernant les missions de l'Onpes, nous avons besoin de données fiables pour être efficaces, issues de l'ensemble des sources dont nous disposons, à la fois les grands organismes statistiques et ceux de la recherche, mais aussi les ministères, et pas seulement le ministère des affaires sociales. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises, vous l'aviez vous-même repris dans votre rapport, et je ne vois pas grand chose avancer... Pour des raisons de moyens peut-être, pour des raisons politiques aussi au sens large : personne ne voit l'intérêt d'avoir un lieu qui rassemble l'ensemble des données... et qui pourrait rassembler aussi l'ensemble des rapports !

Evaluer la mise en œuvre. Jean-Baptiste évoquait l'évaluation des politiques existantes. Qu'est-ce qui est fait ? On est souvent très incantatoires, surtout dans les domaines sociaux, on annonce beaucoup de choses. La loi de 1998 avait un côté assez incantatoire, annonçant de grands principes avec lesquels nous sommes tous d'accord, mais nous voyons bien que leur traduction dans les faits n'est pas toujours réelle. Nous avons beaucoup de rapports de l'Igas, de la Cour des comptes... qui sont assez accablants dans un certain nombre de domaines mais tout se passe comme si ces rapports n'existaient pas. Le rôle de l'Onpes est aussi de faire, sur un certain nombre de sujets, un état de situation : tous les acteurs du CNLE peuvent dire ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Nous avons beaucoup travaillé avec le Grenelle de l'insertion, la Commission sur l'insertion des jeunes... Lorsqu'on voit ce qui en a été tiré en termes de politiques publiques concrètes, à part le service civique, on est quand même très déçus. C'est notre rôle d'affirmer qu'il ne suffit pas de dire et de parler, il faut que cela se traduise par un réel changement pour les gens sur le terrain.

Participation des usagers. Nous souhaiterions profiter de ce nouveau mandat pour introduire des usagers au sein du CNLE, sous une forme qui est à réfléchir. Leur présence était très intéressante durant le Grenelle de l'insertion. Quand les administrations de l'Etat viennent expliquer à quel point ce qu'elles font est bien, et que les usagers présents évoquent leur situation, ça change entièrement notre manière de réfléchir aux questions.

Point de vue commun. Le rôle du CNLE n'est pas uniquement de réagir à l'actualité mais de construire une forme de pensée commune. Il y a certaines choses sur lesquelles tout le monde est d'accord au sein du CNLE. Peut-être faudrait-il le formaliser et avoir une sorte de colonne vertébrale commune qui nous permette d'avancer et de réagir plus intelligemment à l'actualité. Le mot exclusion est-il encore pertinent ? Les indicateurs de la pauvreté sont-ils encore pertinents ? Pourquoi n'a-t-on pas réintroduit la notion d'inégalité ? Autant de questions importantes sur lesquelles il est important d'avoir un point de vue à peu près commun afin d'avancer.

Actualité. Concernant les prises de position sur l'actualité, plus on a une pensée commune élaborée, plus on peut avoir des prises de position communes assez rapides. On s'est rendu compte que nous ne sommes pas parvenus à avoir des positions rapides sur certains points. Il faut se donner pour objectif que chaque discussion sur un point puisse se terminer par une décision afin d'avancer. Il faut, dans nos prises de position, éviter l'écueil du compassionnel : tant que nous serons dans le compassionnel - « C'est triste d'être pauvre » - ça ne fonctionnera pas vis-à-vis du grand public. En revanche, si nous lui disons : « en nous occupant des pauvres de telle et telle manière, vous allez trouver un avantage car la cohésion sociale dans notre pays sera meilleure », c'est notre rôle de faire un travail de ce type. Par exemple, sur les Roms, il me semble qu'a manqué un discours disant que ce problème était à notre portée : d'autres pays ont réussi ! On a des plans départementaux d'accueil des gens du voyage qui ne sont pas respectés. J'ai entendu M. Besson dire que les pouvoirs publics respectaient la loi à 50%, et il faudrait s'en contenter ! Comment l'Etat se substitue aux collectivités territoriales ? J'ai vu des situations très différentes selon les préfets. Un préfet qui s'intéresse à l'application d'un plan départemental arrive à sa réalisation à hauteur de 80, 90 %. C'est le rôle de l'Etat comme garant des égalités.

Non recours aux droits. Aujourd'hui, on constate dans tous les textes adoptés ces dernières années – la CMU, le Dalo, le Rsa – un phénomène de non recours. Plus les gens sont en difficulté, moins ils demandent car on a de plus en plus d'exigences à leur égard, parce qu'on veut distinguer les « mauvais pauvres » et faire en sorte qu'il n'y ait pas de fraude. Finalement, de nombreuses personnes ne demandent rien et le taux de non recours est très important par rapport aux projections de départ.

Santé. Sur la question des inégalités de santé, il y a un nombre considérable de rapports mais dont on ne tire aucune conséquence. Les ARS se mettent en place : c'est le moment d'être très présents sur ce sujet.

Politique pénale. La question de la politique pénale s'adresse presque exclusivement aux pauvres. Quand un journaliste visite un tribunal, il est surpris de voir que, dans les tribunaux correctionnels, il n'y a que des personnes pauvres. Nous avons quelque chose à dire sur des questions qui intègrent et qui n'excluent pas.

Etienne Pinte : J'adhère à votre réflexion d'utiliser l'Onpes de façon plus exhaustive. À l'occasion d'un groupe de travail, j'ai été frappé de voir à quel point nous avons aujourd'hui des institutions - comme l'Insee, l'Ined, l'Onpes...- qui étudient partiellement nos problèmes, l'immigration en particulier, avec des regards et des critères différents. Par exemple, aujourd'hui, la France est incapable d'avoir une transparence sur le phénomène de l'immigration. Nous ne savons pas quel est le chiffre net de l'immigration. On calcule, on évalue les entrées, on n'évalue pas les sorties ! Je pourrais vous citer beaucoup d'autres partenaires européens qui ont des chiffres crédibles alors que nous sommes dans l'incapacité d'en avoir. Je vous apporterai certains éléments nous permettant de prendre position sur ces problèmes de recensement.

Auto saisine. Concernant la saisine par le gouvernement, vous avez raison. C'est pourquoi il faut s'autosaisir autant que faire se peut, suffisamment en amont pour que nous puissions être prêts - que le gouvernement nous demande notre avis ou qu'il ne nous le demande pas - de façon à ce que nous puissions donner notre avis.

Participation des usagers. C'est une bonne idée mais il faudra que les associations nous aident. Comment nous faire apparaître des usagers qui pourraient utilement apporter leur réflexion à nos propres travaux ? Je vous laisse le soin de nous aider à les définir.

Valeurs communes et partagées. Nous sommes ici réunis avec une déontologie commune que nous partageons. Pourrions-nous avoir une charte qui définit les grandes orientations sur lesquelles nous sommes tous d'accord les uns et les autres ? Ou peut-être une autre formule ? J'aimerais que vous réfléchissiez à cette proposition pour que, vis-à-vis de l'extérieur, des pouvoirs publics, du gouvernement, du parlement, on sache à partir de quelles valeurs le CNLE fonctionne et donne ses avis.

Autres sujets. Le non recours au droit, les problèmes de santé, les problèmes de politique pénale... Nous y reviendrons. Je me suis engagé, lorsque j'étais maire de Versailles et encore aujourd'hui, pour essayer d'humaniser la prison des femmes de Versailles, en particulier en créant un centre d'appels - et vous n'imaginez pas ce que ça a changé l'atmosphère de la prison. Nous avons suivi en cela l'expérience initiée à la prison de Rennes. Je participais à la commission de surveillance de la prison des femmes et j'ai connu ces femmes dans leurs cellules, avachies, ne sachant que faire. Je leur avais dit : « Vous êtes peut-être prisonnières, privées momentanément de liberté, mais vous devez rester des citoyennes ». Encore faut-il que nous les accompagnions pour rendre leur incarcération la moins pénible possible : création de bibliothèque, de médiathèque, de troupe de théâtre... J'ai fait récemment inaugurer par Mme Alliot-Marie, ministre de la justice, un centre d'appels à l'intérieur de cette prison, avec 20 postes. Je vois aujourd'hui ces femmes derrière leurs postes de travail, soignées, pimpantes, transformées... Elles se trouvent déjà à moitié en liberté car elles ont au bout du fil des hommes et des femmes en liberté. Nous allons essayer de répandre ces idées : pouvoir travailler au sein des prisons, cela transforme l'incarcération. Avec l'expérience des centres d'appels, l'entreprise leur a dit : « Le jour où vous sortez, si vous souhaitez continuer dans ce métier pour lequel nous vous avons formées, nous vous embauchons ». Il n'y aura pas d'interruption entre l'incarcération et le retour à la vie active. Il s'agit là d'une espérance importante pour ces femmes.

Jean-Hugues Pietre (ministère de la Culture) : Nous souhaiterions que la culture soit plus prise en compte dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Nous essayons de jouer depuis plusieurs années un rôle important dans ce domaine. Nous avons cette année bâti pour la première fois des conventions d'objectifs pluriannuelles avec des associations de solidarité (Fnars, associations des gens du voyage...). D'autres ministères, comme celui de l'Intérieur, devraient avoir connaissance des objectifs que nous essayons de conduire avec ces fédérations. Nos objectifs concernent la modification du regard que la société porte sur les minorités culturelles, la prévention du rejet, la lutte contre les discriminations et le racisme, l'accès aux droits. Il s'agit de reconnaître la citoyenneté et l'identité des tziganes et des gens du voyage et leur apport à la culture nationale, de faire connaître leur patrimoine culturel et de travailler à leur valorisation. Nous considérons comme un droit fondamental leur accès aux institutions culturelles : encourager la création, faciliter l'accès aux enseignements culturels, renforcer l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté, révéler leurs nombreuses innovations culturelles contemporaines, plastiques comme musicales - ce qu'ils ont pris dans nos cultures et ce que nous devons à la leur ; faire que l'expression des cultures minoritaires et que la valorisation de l'expression de chacun contribue à la force de la diversité culturelle.

Etienne Pinte : Merci pour votre intervention. Celui qui a combattu très longtemps pour le droit des intermittents du spectacle, qui pour un grand nombre d'entre eux étaient aussi des pauvres à certains égards, a bien entendu votre message. Savez-vous qu'une troupe de tziganes de Paris a représenté la France à Pékin ? Aujourd'hui, certains d'entre eux n'arrivent pas à obtenir la prolongation de leur titre de séjour au prétexte qu'ils ont dépassé la limite de temps. Nous sommes dans une situation totalement paradoxale, pour ne pas dire injuste. Lorsque nous sommes contents de les avoir pour représenter la France, on leur donne des titres de séjour ; dès que nous n'avons plus besoin d'eux, on les leur retire. J'ai eu cette information ce matin.

Bruno Grouès (Uniopss) : Je suis responsable du pôle Lutte contre l'exclusion à l'Uniopss. Le CNLE est incontestablement un lieu très intéressant du fait du partage d'idées que nous avons entre experts et convaincus de la lutte contre l'exclusion, mais l'impact sur l'opinion a été quasiment nul, et sur la politique de lutte contre l'exclusion, probablement pas très grand... Oui à une médiatisation plus grande de nos avis et à un lien plus organisé avec les assemblées. Oui pour réagir à l'actualité,

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

et notamment par un avis sur la politique à l'égard des Roms - cela s'impose - ou sur le projet de loi immigration.

Participation des personnes. Je voudrais confirmer aussi notre souhait d'organiser une participation de personnes en situation de pauvreté au sein du CNLE. Les associations sont prêtes à vous y aider.

Jeunes. J'insiste sur le problème des ressources des jeunes, qu'on n'a pas réglé. Le RSA jeunes, c'est pour 15 000 jeunes, trois fois rien... Il est question d'une allocation ou d'une dotation d'autonomie, mais pour l'instant, il n'y a rien du tout. C'est un problème urgentissime. Je souhaite que nous mettions l'accent en priorité sur cette question.

Revenu minimum décent. Je suis aussi d'accord avec la proposition d'ATD Quart-monde de réfléchir sur la notion de revenu minimum décent (ainsi que sur la revalorisation des minima sociaux), en lien avec les travaux de l'Onpes et de l'Union européenne. Nous serions bien là au cœur de notre mission.

RSA. L'Uniopss craint que l'accompagnement global de la personne ne se fasse plus car il y a une double entrée dans le RSA : soit par la voie du social, soit par la voie du professionnel, mais la liaison globale entre les deux se fait difficilement. Nous avons là un point d'attention à avoir qui me paraît capital car on ne saucissonne pas les personnes.

Représentations. Le CNLE pourrait beaucoup apporter s'il réfléchissait à la perception des pauvres par l'opinion. Nous traînons derrière nous le fait qu'une partie de l'opinion est persuadée que les pauvres, tout particulièrement ceux qui ne travaillent pas, sont soit paresseux, soit fraudeurs. C'est un boulet très lourd qui nous empêche d'avancer car l'opinion résiste. Lorsque nous disons qu'il faut agir pour ceux qui sont les plus en difficulté, l'opinion dit non. Malheureusement, des hommes politiques, de quelque bord qu'ils soient, vont dans ce sens. Il faut réfléchir à la manière d'agir sur cette perception des pauvres. On nous fait le procès de l'assistantat dès que nous disons qu'il faut de la solidarité dans notre société. Or, il y a tout de même un devoir d'assistance à personne en danger. Il y a à réfléchir sur ces termes.

Etienne Pinte : Agir sur la perception que peuvent avoir nos concitoyens de la pauvreté, ce n'est pas facile. Je prends le train tous les jours, et je vois des personnes mendier, jouer de l'accordéon pour essayer de recevoir une pièce ou un ticket-restaurant. On a quelquefois l'impression que l'on n'en finit pas. On est quelque peu « envahi », tous les jours, dans le train, à la gare, dans la rue... La perception de la pauvreté n'est pas facile à mettre en valeur. Lorsque quelqu'un joue de l'accordéon, il apporte une prestation à notre trajet en train ; pourquoi donc ne pas le rétribuer pour sa prestation ? Mais comment nos concitoyens peuvent-ils faire cette différence entre ceux qui sont considérés comme des assistés, d'autres qui travaillent au noir ou des fraudeurs ? Je suis prêt à entamer cette réflexion mais ce ne sera pas facile.

Didier Gélot (Onpes) : Nous attendons avec impatience la nomination du prochain président. J'espère que nous allons pouvoir reprendre les travaux de l'Onpes très vite, dès le renouvellement des membres. Nous sommes dans la même situation que le CNLE et avons besoin de nous renouveler, avec une perspective d'élargissement de l'observatoire à des problématiques qui étaient insuffisamment prises en compte - comme l'éducation, la justice, le développement durable...

Concernant l'articulation entre le CNLE et l'Onpes, nous avons beaucoup travaillé ensemble. Ce travail commun se concrétisait souvent lorsque l'observatoire préparait le rapport qu'il remet au gouvernement tous les deux ans. Nous avons sorti le cinquième rapport en avril dernier. En règle générale, l'observatoire présentait au CNLE une problématique, un premier plan qui était discuté. Puis les grandes orientations du rapport étaient discutées au CNLE après que celui-ci soit présenté au gouvernement. Nous avons eu également l'occasion de répondre à des sollicitations, y compris écrites, du CNLE demandant une expertise sur certains travaux, comme la question de l'indicateur de pauvreté ancré dans le temps qui a été retenu par le gouvernement pour mesurer l'évolution de la pauvreté en France. Le CNLE a voulu que l'observatoire s'exprime d'un point de vue technique. Peut-être pouvons-nous essayer d'aller encore plus loin dans le travail en commun ?

Certaines thématiques que vous souhaitez sont déjà traitées par l'observatoire. Peut-être peut-on faire en sorte que, lorsque ces problématiques sont travaillées au sein de l'observatoire, les

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

résultats soient présentés au CNLE ? Nous avons présenté les rapports mais nous avons très rarement eu l'occasion de présenter les travaux menés par l'observatoire, par des équipes de recherches ou des prestataires, qui permettent de répondre aux questions posées.

Pour l'observatoire, se pose la question de l'articulation entre son rapport et celui du gouvernement au Parlement. Jusqu'à maintenant, le rapport de l'observatoire traitait, dans sa première partie, des grandes évolutions des indicateurs - ce que fera le rapport du gouvernement. Il y a là une question que nous devons traiter et une articulation à penser. Peut-être serons-nous amenés à des rapports plus thématiques, qui reprendraient certaines des questions qui sont évoquées ici.

Sur les thématiques évoquées, certaines d'entre elles sont déjà traitées ou le seront par l'observatoire. Les conclusions du rapport 2010 fixent déjà des perspectives de travail. On voit que certaines d'entre elles recoupent tout à fait les préoccupations évoquées, comme le revenu minimum décent : nous avons commencé à travailler sur cette question et avons auditionné une fondation du Royaume-Uni qui a travaillé sur ces questions. L'Insee est aussi intéressé et est prêt à continuer dans ce sens. La pauvreté des enfants est aussi une question sur laquelle nous allons travailler, en parallèle avec la question de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'exclusion. On voit bien qu'elle est insuffisamment documentée en France. Nous avons également pointé la question du reste à vivre : M. Daubresse, lors du séminaire de Lille, a mandaté l'observatoire sur cette question.

Anne Joubert (DGCS) : Je tiens tout d'abord à remercier le président et les membres du CNLE, conseil auquel la Direction générale de la cohésion sociale reste particulièrement attachée. Notre direction vous assure de son soutien, en particulier celui du bureau « Accès aux droits, insertion, économie sociale et solidaire », particulièrement impliqué dans nombre des sujets évoqués. Nous travaillons actuellement, à la demande de Marc-Philippe Daubresse, sur la question du reste à vivre, sur la précarité énergétique, sur la participation des usagers. Nous assurons aussi le secrétariat général de la Commission nationale consultative des gens du voyage, et c'est un sujet sur lequel il faudra porter une réflexion.

Année européenne. Vous savez aussi que nous pilotons l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui va bientôt toucher à sa fin, ce qui signifie que nous devons transmettre au gouvernement des propositions et des préconisations, des points de sortie qui seront ensuite portés, nous l'espérons, par la présidence belge au Conseil européen de décembre. Plusieurs membres du CNLE sont membres du comité de pilotage de cette année européenne qui travaillera lundi matin sur ces préconisations et ces propositions. J'invite tous les autres membres du CNLE qui auraient des éléments à nous faire parvenir, des propositions, des commentaires, à le faire via les membres du CNLE au Copil ou directement auprès de nous. Les éléments de la Stratégie européenne dite Europe 2020, qui comporte un objectif européen de réduction de la pauvreté, seront certainement un thème de réflexion sur lequel le CNLE pourrait aussi travailler.

Rapport. Pour répondre à Pierre Saglio sur le rapport au parlement, sachez que nous avons un problème de statistiques de l'Insee qui ne sont pas disponibles avant début octobre. En l'absence de chiffres, nous ne pouvons pas rédiger le rapport pour le 17 octobre. Le rapport sera certainement rendu mais vers la fin de l'année. Ce n'est vraiment pas une volonté politique. Nous nous étions au contraire attachés à ce symbole du 17 octobre, souhaité par Martin Hirsch. Si les statistiques publiques ne nous donnent pas les chiffres, nous ne pouvons pas faire le rapport.

Alain Gournac (sénateur) : M. Pinte, je suis content de vous voir arriver à la tête du CNLE. Je voudrais remercier Bernard Seillier, mon ancien collègue, qui a consacré beaucoup de temps à notre CNLE. J'ai une pensée pour lui en cet instant. J'adhère à beaucoup de choses que j'ai entendues. Je pense qu'il faut une bonne coordination entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce n'est pas toujours le cas.

Il y a quelque chose qui me bouscule, c'est le cas des travailleurs pauvres. Comme ils sont entrés dans le monde du travail, les choses sont presque réglées, mais finalement ils rencontrent de nombreuses difficultés pour vivre correctement, humainement. Souvent, ils se taisent. Il y a des gens qui ne souhaitent pas mettre leurs difficultés sur la place publique.

Je suis aussi inquiet de la difficulté pour ces jeunes qui ont un peu mal démarré dans la vie, qui essayent d'entrer dans le monde du travail, qui n'ont peut-être pas trop réussi leurs études. Comme

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

aujourd'hui, on regarde les CV, le pas à faire pour entrer dans la vie active est grand. Des jeunes que l'on n'accepte pas dans le monde du travail sont des jeunes qui ne comprennent pas du tout l'organisation de notre société. Il faudra que l'on ait un regard sur ces jeunes et ces travailleurs pauvres.

Jean-Guilhem Xerri (personne qualifiée) : Plusieurs points effectivement me semblent d'importance, notamment la question de l'évaluation, celle de la médiatisation et de la prise directe avec l'actualité. Deux thématiques de travail que pourrait conduire le CNLE me semblent prioritaires :

- **la formation des intervenants sociaux** : formation initiale et continue, accompagnement tout au long de leur exercice, eu égard à l'évolution considérable des populations bénéficiaires, des dispositifs, des enjeux majeurs à venir à moyen et long terme. Le CNLE serait dans son rôle de conduire une réflexion pour définir de quoi ont besoin les intervenants sociaux dans leur diversité.
- **l'élaboration de valeurs communes** : Mme Maestracci parlait de construire une pensée commune, une colonne vertébrale ; Monsieur le président, vous avez parlé d'une charte ; M. de Foucauld a parlé de valeurs. Cette question me paraît indispensable aujourd'hui pour le CNLE, mais pour qu'il puisse être ensuite le relais de la promotion de ces valeurs dans la société, à l'égard des populations bénéficiaires. Cela rejoint la question du regard que l'on porte sur elles. Il y a à faire un travail d'élaboration et d'explicitation de ces valeurs de façon renouvelée : on sait l'expertise technique du CNLE ; elle ne pourrait que gagner si elle bénéficiait d'éclairages philosophiques, quels que soient leurs sensibilités, qui nous permettent d'aborder des questions qui peuvent vite devenir techniques, politiques ou militantes. L'éclairage philosophique, à des temps réguliers de nos débats, ne pourrait que nous enrichir.

Bernard Moriau (Médecins du monde) : Concernant les questions de santé, la CMU est mise en place depuis maintenant 10 ans. La question essentielle est celle des non recours qui représentent à peu près 20 % pour la CMU, 70 % pour l'aide complémentaire santé et 50 % pour l'AME. Mais nous avons des éléments de bilan positifs.

Dispositif CMU. Le rapport qui a été fait l'année dernière ainsi que la mission d'évaluation sur la CMU ont largement conclu qu'il s'agissait d'un dispositif qui fonctionne correctement et qui n'a pas les travers de fraude décriés au départ. À l'époque, le CNLE avait souligné l'importance du rapport de la mission parlementaire commune, fait sous la houlette de Bernard Seillier, qui avait émis des préconisations, notamment : relever le plafond CMU au niveau du seuil de pauvreté afin de mieux couvrir les travailleurs pauvres. Il y a un phénomène actuellement invisible dans la société mais dont je peux témoigner en tant que médecin généraliste, c'est que les travailleurs pauvres ne s'expriment pas forcément dans la rue. Mais nous les voyons dans les cabinets et c'est à eux que nous faisons le tiers payant (sans demander la permission à personne). C'est un phénomène qui prend une très grande ampleur.

Par ailleurs, le fonds CMU s'interroge actuellement sur l'avenir de la CMU, et bon nombre d'associations ont déjà participé à la réflexion : comment tirer vers le haut ce système, notamment l'aide complémentaire à la santé qui est un dispositif mal connu qui concerne directement les travailleurs pauvres ? La CMU est très en-dessous du seuil de pauvreté et l'aide complémentaire à la santé est sous le seuil de pauvreté. Nous pourrions peut-être demander au fonds CMU de venir nous expliquer les débats en cours et comment les choses évoluent. Il y a d'autre part une mission sur l'aide médicale État qui a été mise en place pour l'évaluation du dispositif. Il faudrait que nous puissions participer à ces réflexions.

Santé des Roms. Je suis le responsable de la mission Roms en région Île-de-France. C'est une question que je connais depuis une dizaine d'années. Je voudrais vous faire part de quelques chiffres sur l'état de santé des Roms. Il y a dans la région quelques 5000 Roms. Le non recours à l'aide médicale État est de 90 % pour cette population. Un retard aux soins de 70 % est constaté par les médecins qu'ils consultent. Les pathologies chroniques, diabète et hypertension artérielle, ne sont pas du tout suivies. Toutes les pathologies aiguës se chronicisent. La couverture vaccinale est insuffisante (de 8 à 12 %). La santé maternelle et infantile est largement défailante. L'état dentaire est fortement dégradé alors que nous avons souvent affaire à une population jeune. Le potentiel épidémique est considérable (tuberculose, rougeole, coqueluche). L'auto médication de base n'existe pas. Lorsqu'on arrive sur le terrain, la demande de médicaments élémentaires est considérable. Nous avons affaire à une population qui, au niveau sanitaire, est dans une situation extrêmement difficile. Les indicateurs de santé que nous avons établis en 2000, sous la houlette de Martine Aubry, montrent que la mortalité néonatale est neuf fois plus importante que dans la

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

population générale ; la mortalité infantile est cinq fois plus importante ; l'espérance de vie se situe entre 50 et 60 ans.

Nous connaissons actuellement l'accélération brutale d'une politique qui existe depuis maintenant quatre ans. Les étrangers en situation irrégulière peuvent être *interpellés sur les lieux de soins*. Cette politique d'expulsion systématique interrompt le travail des professionnels bénévoles qui ne peuvent pas respecter l'article 47 du code de déontologie. Dans certains cas, on assiste à une entrave de l'action humanitaire, comme cela s'est passé dans le Val-d'Oise en 2007. Les conditions sanitaires deviennent un prétexte d'expulsion. La prévention des épidémies est devenue un sujet de controverse permanente avec les préfetures ; parfois cela tourne à notre avantage, comme en Essonne où nous avons pu obtenir un délai de trois mois avant une expulsion pour que la totalité des patients atteints de tuberculose soit traitée. Par contre, en Seine-Saint-Denis, malgré la présence de quatre cas de tuberculose, le terrain a été évacué.

Les chiffres de l'AME sont instrumentalisés pour montrer que l'immigration illégale est en baisse, alors que nous savons très bien que si moins de bénéficiaires accèdent à l'aide médicale État, c'est parce qu'il y a une grande complexification du système et que c'est de plus en plus difficile de l'obtenir. Sur deux missions, les Roms et la région de Calais, Médecins du monde est obligé d'employer des moyens opérationnels utilisés dans les zones de conflit ou les pays en développement, parce que nous sommes dans une situation qui ne nous permet plus de travailler normalement.

Dans sa délibération du 26 octobre 2009, la Halde déclare que ceci fait des Roms roumains et bulgares « *la population migrante la plus contrôlée, la moins prise en charge et la seule à l'égard de laquelle aucune politique ciblée humanitaire n'intervient pour l'accès à la santé et à l'éducation.* » Je vais vous passer toutes les résolutions du Parlement européen depuis cinq ans, les rapports... mais plusieurs choses sont sorties depuis de nombreuses années dont il n'est nullement tenu compte.

Etienne Pinte : Cette intervention me donne l'occasion de demander à ceux qui sont intervenus ou à ceux qui ne souhaitent pas intervenir mais qui ont préparé des mémos de bien vouloir s'il vous plaît nous les donner. Le point d'information que vous venez de faire sur les Roms nous intéresse particulièrement.

Je reprends une proposition de Jean-Baptiste de Foucauld : pour notre crédibilité, il faut également que nous sachions dire de temps en temps ce qui va bien, quelles ont été les avancées. Vous avez parlé de la CMU par exemple. Nous allons faire un recensement des avancées pour pouvoir dire qu'il y a aussi des choses qui marchent heureusement, même si nous sommes souvent tentés d'exprimer ce qui ne va pas.

Anne-Marie Payet (sénatrice) : Je suis d'accord avec les propos qui ont été tenus par mon collègue Alain Gournac sur les travailleurs pauvres, et je me demande si le CNLE ne pourrait pas auditionner la Fédération des particuliers employeurs qui est très inquiète sur la loi de finances qui arrive en discussion bientôt, menaçant ces emplois - lorsqu'on sait que 80 % de ces emplois concernent les petits travailleurs. Peut-être pourrait-on leur demander une contribution...

Etienne Pinte : Nous sommes preneurs, Alain Gournac et moi.

Bernard Gouédic (MNCP) : En tant que représentant d'usagers dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, nous estimons avoir notre place dans les travaux de votre institution. Nous y sommes actuellement invités et nous aurions souhaité pouvoir être officiellement associés à ces travaux. Je demanderai au mouvement de vous envoyer un courrier en ce sens et je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à sa demande.

Michel Roux (Fapil) : Arrivé en fin de réunion, je me demande quelles missions le CNLE va se donner. Est-ce que le CNLE a le droit de définir ses missions ou bien est-ce celui ou ceux qui l'ont institué qui doivent les redéfinir ou les redonner ? Comment doit-on se positionner ? On a parfois l'impression d'être dans un certain nombre de conseils où l'on repasse du temps à traiter les mêmes sujets. Comment rationaliser tout cela ? Il ne s'agit pas de dire qu'il faut une seule et même parole, mais comment fait-on ?

Les associations intervenant dans le domaine du logement et de l'hébergement se sont demandé quel était leur rôle lorsqu'elles participent, auprès du ministre concerné, à tous les travaux avec le délégué interministériel sur ces sujets, et que le jour même ou le lendemain, on apprend tout ce qui arrive, sur le texte de l'Assemblée dont vous avez parlé. Faut-il continuer à jouer le jeu d'un dialogue, d'une participation, d'une force de proposition ou non ?

Quelle doit être la parole du CNLE aujourd'hui ? Ne doit-il pas avoir deux types d'approche ?

- une **approche de principe**, puisque depuis quelques mois, il y a sans arrêt des choses nouvelles, toutes les semaines, tous les mois, et jamais le CNLE n'arrivera à travailler suffisamment les choses en amont pour avoir une parole circonstanciée sur tel ou tel texte. Par rapport à l'actualité concernant l'exclusion, ne faudrait-il pas - si nous en avons le droit - rappeler des principes chaque fois que cela est nécessaire. Il faut s'autoriser une parole tous ensemble, et nous ne sommes pas dans une position partisane (il y a d'autres lieux où nous pouvons intervenir). S'autoriser à dire aux parlementaires attention sur tel ou tel sujet. Très souvent, cela arrive trop tard et on découvre les choses au dernier moment, avec des jeux d'amendements proposés par l'État, alors que dans le même temps, on a eu des échanges avec les mêmes ministres !

- Peut-on donc adopter des positions de principe sur l'exclusion, ce qui nous permettrait de réagir au niveau de l'actualité mais de **reprenre un temps de travail** sur ce qui a été fait ces dernières années dans nos domaines de compétences, pour pouvoir repérer ce qui marche, ce qu'il faut poursuivre et mener à terme ? On ne mène jamais au bout ce qui a été discuté et décidé ! S'il y a vraiment des erreurs, bien sûr il faut les modifier mais il faut un minimum d'appropriation pour une mise en œuvre.

Je pense que nous pourrions avoir une parole autorisée là-dessus, à porter au Premier ministre. Faisons attention à notre parole d'avis car, si nous sommes saisis, nous devons l'être suffisamment en avance. Sur un certain nombre de sujets qui nous préoccupent, il y a eu trop de procédures d'urgence qui ne laissent nullement le temps de travailler les textes sur le fond, et encore moins à des organismes comme le CNLE pour donner un avis circonstancié.

Le travail sur le reste à vivre nous paraît très intéressant et nous permettrait à tous de pouvoir véritablement parler de quelque chose de fiable sur lequel nous pourrions nous retrouver. Si on s'autorise à travailler sur les revenus, à donner des avis, aurons-nous le droit de donner un avis sur le bouclier fiscal ?

Etienne Pinte : J'ai parlé d'auto saisine. Nous pouvons nous auto saisir de tout. Ce n'est pas parce qu'il y a eu au départ des orientations que, pour autant, nous ne pourrions pas actualiser nos sujets d'intérêt. Concernant notre auto saisine, prenons le projet de loi sur l'immigration qui démarre mardi prochain. Nous connaissions le texte depuis plusieurs mois. Nous avons donc la possibilité, soit dans le cadre associatif, soit dans le cadre collectif du CNLE, de pouvoir donner une tendance générale ou des propositions d'amendements. Je me rappelle qu'en juin les trois associations avec lesquelles j'ai le plus travaillé sur ce texte - le Secours catholique, la Cimade et Emmaüs - m'ont dit : si le débat vient avant les vacances, nous ne sommes pas en mesure de faire un travail de fond. Heureusement, cela a été reporté à fin septembre. Nous avons eu le temps nécessaire en amont pour préparer le texte. De temps en temps, c'est vrai, nous sommes pris de court. Pour le Dalo, il a fallu Augustin Legrand et ses Don Quichotte au canal Saint-Martin pour que, dans la foulée, très vite, nous ayons le projet de loi. Nous avons, c'est vrai, été pris de court, mais l'idée du Dalo était déjà dans les esprits depuis un certain temps. Nous aurions pu l'imaginer, y réfléchir un peu avant. Dans beaucoup de cas, sur des sujets importants, nous avons des projets, des réflexions suffisamment à temps pour pouvoir les étudier et donner notre point de vue. C'est à nous d'être assez réactifs.

Juliette Furet (USH) : Nous sommes très concernés par la lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, 24 % de nos locataires ont des ressources en-dessous du seuil de pauvreté. Nous sommes un membre actif du CNLE, intéressés parce qu'il aborde la question de la lutte contre les exclusions sous toutes ses facettes. C'est important que la question du logement et de l'habitat puisse y être traitée en lien avec les autres aspects. Le premier thème qui nous paraît intéressant est celui du reste à vivre puisqu'il fédère bien des regards croisés de l'ensemble des acteurs. Nous serons contributeurs sur cette question.

Etienne Pinte : Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour. Ceux qui se sentent frustrés peuvent nous envoyer leurs contributions.

Christiane El Hayek : la première question qui doit être examinée rapidement ensemble est celle de l'organisation des prochaines réunions plénières. Suite à la consultation des membres, ces réunions se tiendront de préférence un jeudi matin.

Calendrier de fin d'année :

- **octobre** : séance plénière du CNLE (date à préciser)
- **21 octobre** (de 15h à 17h) : réunion du groupe de travail du CNLE « Suivi de la mise en œuvre du PNAI ». Le groupe sera saisi d'une demande d'avis par le SGAE, comme les années précédentes, sur le projet de PNR. La Commission européenne a adressé un nouveau calendrier car il s'agit d'une réforme, la réorganisation du fonctionnement avec les Etats membres pour établir de nouveaux programmes nationaux de réforme. Les nouveaux programmes seront remis à la commission au mois **d'avril 2011**. Nous sommes dans un premier temps saisis pour produire des documents préparatoires qui sont une ébauche de PNF. Cette ébauche doit contenir au minimum : la déclinaison nationale des objectifs chiffrés européens, l'identification des freins à la croissance, les premiers éléments de réponse ou de réforme éventuelle proposée, l'ébauche d'un scénario macro-économique à moyen terme envisagé par l'État membre. Le SGAE doit nous envoyer ce document préparatoire du PNR, par mél, le **13 octobre**. Je le transmettrai immédiatement à l'ensemble des membres du CNLE. Les observations et réactions sont attendues avant le **27 octobre**. Nous proposons donc cette rencontre du 21 octobre pour que le groupe de travail puisse écouter la présentation faite par le SGAE, préparer un projet d'avis qui sera ensuite adressé à l'ensemble des membres du CNLE. Le groupe de travail agit comme un Bureau qui prépare les documents pour les soumettre à la plénière. La consultation des membres se fera par mél avant le **27 octobre**. Votre validation sera donc demandée dans des délais très courts.
- **jeudi 16 décembre** : séance plénière du CNLE.

Renouvellement des membres du CNLE. La procédure de renouvellement des mandats des membres du CNLE qui sont arrivés à expiration en février 2010 est largement entamée. Les cabinets examinent les différentes propositions de renouvellement des membres. Vos organismes vont recevoir probablement dans le courant de la semaine prochaine des courriers de M. Daubresse et M. Apparu, adressés aux présidents ou aux secrétaires généraux.

La plaquette du CNLE a été réactualisée cet été, avec notamment un bilan du dernier mandat assez détaillé. Ces documents sont sur le site. J'ai également travaillé cet été sur un historique du CNLE, un exercice intéressant que je propose aux plus anciens membres de valider. Monsieur le président, nous fêtons les 20 ans du CNLE en 2013.

Vous avez en page 2 tous les collègues du CNLE. Deux collègues ou groupes de membres ne sont pas concernés par l'arrêté de nomination qui va paraître car ils sont membres de droit : les organismes sociaux nationaux (CCMSA, Cnaf, Cnam, Pôle emploi, USH), et les conseils consultatifs (le Conseil économique et social, le Haut comité pour le logement, le CNIAE, le CNML, le conseil des villes, le conseil de l'habitat, l'observatoire). Ne vous inquiétez donc pas si vous ne recevez pas immédiatement de courrier des ministres. Vous ne faites pas partie du premier lot concerné par les courriers.

Concernant les quatre autres groupes de membres que sont les représentants du gouvernement (8 membres), les représentants des élus, les représentants des personnes morales de droit public ou privé (fédérations nationales et associations), les représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles nationales d'employeurs, vous allez recevoir des courriers vous invitant à désigner un membre titulaire et son suppléant. Il est très important, pour nous aider à accélérer la démarche, que vous puissiez faire remonter ce message à vos supérieurs hiérarchiques, si c'est le cas, notamment dans les ministères, pour que votre direction, service, bureau soit renommé - si c'est le choix souhaité. Plus votre réponse sera rapide, plus on aura des chances que l'arrêté paraisse avant le 17 octobre.

Insertion des jeunes. Pour information, vous trouverez sur le site internet du CNLE, grâce à la collaboration de notre stagiaire, Laure Thibault, un excellent dossier thématique sur l'insertion des jeunes, qui offre une compilation de rapports, chiffres clés, dates clés, liens vers d'autres sites... Votre regard critique sur ce travail, vos enrichissements et votre validation sont attendus.

Situation de la cohésion sociale à Mayotte : comment les membres du CNLE peuvent contribuer à y développer des antennes locales de leurs réseaux ?

*Intervention de Véronique Deffrasnes, chef du département de la cohésion sociale, de la santé, de l'enseignement et de la culture,
et de Christian Poncet, directeur de projet pour la départementalisation de Mayotte
Délégation générale à l'Outre-mer.*

Véronique Deffrasnes : (cf. *power point*) Je suis chef du département « Santé sociale, éducation, culture » au ministère de l'Outre-mer. Je propose de vous présenter quelques chiffres qui sont à eux seuls des indicateurs des politiques publiques que nous devons mettre en place, vous faire un cursus sur le processus de départementalisation qui n'est pas encore très connu en métropole et vous dire comment il nous semble que les réseaux associatifs nationaux pourraient être associés à ce travail de réflexion, d'appui et de professionnalisation des réseaux locaux.

Nous sommes à la veille d'un chantier historique. C'est un travail conséquent que de parvenir à une convergence avec le statut national. Ce travail est entamé pour Mayotte. Ce chantier majeur nécessitera coordination et concertation. Cette départementalisation comme celle de 46 tiendra compte des spécificités de la société mahoraise qui sont grandes et de l'évolution économique et sociale de l'île puisque les deux sont indissociables. C'est un territoire qui se situe à 1500 km de La Réunion, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, constitué principalement de deux petites îles. Il s'agit d'une histoire commune depuis 150 ans avec la métropole.

Christian Poncet, directeur de projet, chargé de la départementalisation de Mayotte : C'est un processus ancien. Au cours des 10 dernières années, l'évolution institutionnelle de Mayotte s'est faite peu à peu. Depuis le statut qui date de 1976 jusqu'en 2000, les choses sont restées assez stabilisées. On était dans une situation qui n'était pas celle d'un département. Le préfet administrait le territoire. Les lois de décentralisation n'avaient pas produit leur effet au début des années 1980. En 2000, après une concertation locale, un nouveau statut s'est mis en place, une collectivité départementale, ancêtre du département qui se mettra en place l'année prochaine, à vu le jour. Des premières lois sur l'évolution de la société, la place des femmes, un certain nombre de règles qui rapprochaient Mayotte du droit commun se sont mises en place en 2000, 2003, 2007. En 2003, Mayotte a été inscrite dans la constitution française. En 2007, le droit commun est devenu la règle quand bien même il y avait beaucoup d'exceptions. Cette loi de 2007 a permis d'accélérer le processus de départementalisation. Des rendez-vous ont été anticipés par rapport aux accords de 2000. Début 2008, le gouvernement a lancé ce processus de départementalisation qui a permis la consultation des Mahorais en 2009 sur une feuille de route pour la départementalisation, nommée « pacte pour la départementalisation », document disponible en ligne. Depuis le vote des Mahorais en 2009, 95,2 % des 80 % d'électeurs qui se sont déplacés ont répondu favorablement à ce processus de départementalisation.

On arrive maintenant, après le vote de la loi organique de l'an dernier, qui prévoit la création du département de Mayotte selon l'article 73 de la constitution des départements et non plus selon l'article 74 pour les collectivités, à la création de ce département en 2011 à compter du renouvellement du conseil général prévu en mars prochain. C'est un travail qui s'est fait sur une longue période, qui s'est accéléré au cours des trois dernières années. Nous avons essayé, en liaison avec les élus mahorais, les autorités locales, les représentants de la société civile dans un dialogue mené localement et à Paris, de voir comment mettre en place le droit commun dans de nombreux domaines qui sont complexes comme le logement mais aussi dans la politique de santé, la politique sociale et dans la mise en place de prestations sociales.

Nous allons vous présenter le calendrier prévu qui permettra l'introduction des minima sociaux à compter de 2012 à un niveau pour commencer, du quart de ce qu'il y a au plan national. Le débat est de savoir comment, au-delà de l'aspect institutionnel, grâce à la départementalisation, favoriser dans des délais assez rapprochés le développement d'un territoire pauvre dont la population croît énormément. C'est le département le plus jeune de France avec une jeunesse extraordinaire, qui va à l'école, au lycée mais qui fait face à des problèmes d'organisation, d'immense pauvreté, d'immigration, autant d'éléments qui ne contribuent pas à stabiliser cette société. Il y a donc un

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

aspect institutionnel assez simple à régler ; il y a d'autres questions bien sûr plus complexes, importantes pour la stabilité locale, pour le développement de la population et qui posent des difficultés.

Etienne Pinte : Au-delà de la vie commune, de la culture, de l'histoire commune, pourquoi Mayotte et pas les autres îles comoriennes ? Mayotte a exprimé plusieurs fois sa volonté d'adhérer à la communauté française. Ce n'est pas par spontanéité et dans sa grande générosité que la France a accueilli Mayotte ; c'est bien Mayotte qui, au titre des liens historiques que nous avons, a sollicité très fermement et démocratiquement son adhésion à la république française. Concernant son intégration - vous savez que je représente l'assemblée nationale à l'Office français des réfugiés des apatrides - je m'étais beaucoup inquiété du centre de rétention de Mayotte qui est dans un état épouvantable, inhumain. Les autres îles des Comores n'ont pas fait le même choix et voyant aujourd'hui la différence qu'il peut y avoir dans l'évolution du statut de Mayotte par rapport à la pauvreté qui existe également aux Comores, beaucoup de Comoriens souhaitent venir à Mayotte pour bénéficier des mêmes avantages, sanitaires en particulier. Cela restera longtemps une grande problématique des relations entre Mayotte et les autres îles comoriennes et la France.

Véronique Defrasnes : La population en 2007 était de 186 000 habitants dont 75 000 étrangers. Si on transpose à la métropole, c'est comme si nous avions 24 millions d'étrangers. Cela donne la mesure des enjeux que nous avons en termes de politiques publiques. Sur ce territoire et ces politiques sociales, on ne peut pas avoir de position trop manichéenne, il faut vraiment prendre plusieurs choses en compte.

Natalité. Le taux de natalité est de 39 pour 1000 (cinq enfants en moyenne par femme) ; c'est le niveau le plus élevé des pays africains (10,8 en Europe, 12 en métropole). L'importance de la population étrangère et de la jeunesse sont les deux déterminants des politiques publiques que nous aurons à imaginer et à mettre en œuvre.

Scolarisation. La scolarisation est obligatoire depuis les années 1980 ; ils étaient 77 000 enfants scolarisés en 2007, ils sont plus de 80 000 à la rentrée. Il faut donc penser la construction scolaire, la formation des enseignants, l'arrivée des enseignants...

Étrangers. 34 % de la population étaient d'origine étrangère en 2002, 40 % en 2007. Cette population étrangère est essentiellement constituée de Comoriens, en particulier d'Anjouanais – l'île n'est qu'à 70 km. Les étrangers sont donc des cousins, des voisins, des gens avec qui l'on partage le même mode de vie. Près de 30 % des 75 000 étrangers sont nés à Mayotte ; ce sont chaque année 8000 naissances sur le territoire de Mayotte à l'hôpital ou dans les dispensaires.

Caractéristiques sociodémographiques. La population est à la fois mahoraise et africaine. Elle est marquée par l'islam à 95 %. Il y a donc des enjeux en termes de scolarité. Un des grands débats locaux, très conflictuel, concerne les rythmes scolaires. Aujourd'hui, les petits vont à l'école coranique avant d'aller à l'école républicaine. Le passage aux rythmes scolaires sur la journée, qu'appelaient de leurs vœux un certain nombre d'enseignants, rencontre des freins très importants. La société traditionnelle est en mutation très rapide et connaît des changements fondamentaux. La rapidité de ces changements, leur importance doivent aussi être intégrées dans la réflexion commune.

Langues. L'usage du chi-maorais et du chibouchi est prégnant. Il faut donc afficher les statistiques mais à chaque fois les remettre dans le contexte. L'éducation nationale vient de faire paraître en août un document sur le niveau de lecture des jeunes Français recensés par la JAPD. Évidemment, Mayotte est hors concours puisque située à un niveau insatisfaisant à 72 % mais les logiciels sont les mêmes qu'en métropole et non adaptés. C'est donc l'ensemble de nos concepts qu'il faut mettre en regard de cette société et ne pas chercher à plaquer ex-abrupto.

Indicateurs économiques. En 2005, le PIB était cinq fois inférieur à celui de la métropole, trois fois à celui de La Réunion mais neuf fois supérieur à celui des Comores. Tant que nous n'aurons pas gommé cela et travaillé à un niveau régional, nous aurons Mayotte qui constitue 50 % des reconduites à la frontière française.

Le processus de départementalisation. Tout le cheminement entamé depuis janvier 2008 devrait conduire le Parlement à examiner cet automne un projet de loi organique et un projet de loi simple

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

portant sur l'organisation et le fonctionnement du département de Mayotte. Cette collectivité aura à la fois les compétences d'un département et d'une région.

Christian Poncet : L'aspiration des Mahorais depuis plusieurs décennies concerne une départementalisation. Cette notion a tellement de sens qu'il était impossible d'appeler cette nouvelle collectivité à Mayotte autrement que département. Sauf que pour la différencier des autres départements, nous l'écrivons avec un D majuscule. Dans la loi organique du mois d'août 2009 qui prévoit la création du département de Mayotte, il y a ce D majuscule. Les mots ont un sens et nous n'aurions pas pu faire la départementalisation s'il n'y avait pas eu de département.

Véronique Deffrasnes : Nous vous fournirons par mail le document synthétique sur le point d'avancée du pacte. L'entrée dans la république, ce sont des droits mais aussi des devoirs. Nous avons listé quatre éléments importants :

- un état civil fiable,
- la justice républicaine - c'est donc la fin de la justice cadiale ;
- l'égalité hommes-femmes,
- la maîtrise de la langue française.

Christian Poncet : C'était un point cardinal de la départementalisation. On ne pouvait pas imaginer créer un département tant que ce pouvait être critiquable et qui était critiqué au plan national et international n'était pas réglé. La justice religieuse, qui continuait d'exister, est totalement supprimée ; les inégalités entre les femmes et les hommes, que ce soit pour l'accès au travail, les questions d'âge pour se marier, la représentation lors du mariage sont supprimées. Concernant l'état civil, il y avait certains doutes sur les dates : nous avons fait un travail de fourmi sur le terrain, commune par commune, depuis trois ans. Grâce au vote des parlementaires il y a plus d'un an, nous disposons désormais d'éléments cadrés. Il n'y a plus de critiques possibles sur tous ces sujets comme préalable à la départementalisation.

Véronique Deffrasnes : Sur le plan social, les grands axes du pacte, concernent :

- un alignement social progressif et adapté sur une période de 20 à 25 ans ;
- la nécessité fondamentale de lier le développement social au développement économique. On voit en métropole comme dans les autres DOM que les choses se sont construites progressivement. La complexité va être de lier les deux pour ne pas, en voulant aller trop vite, stabiliser le territoire et en faire à vie un territoire sous perfusion.

Qu'existe-t-il très concrètement sur l'ensemble des champs ?

Les politiques publiques émergentes. Les gens que nous rencontrons, quelle que soit leur origine, ont envie que les dispositifs soient créés. Plein de choses se sont faites sur la base de la bonne volonté locale et de la débrouillardise pour trouver des bouts de financement, parfois en l'absence de cadre juridique. L'enjeu est d'installer les politiques de droit commun et de faire entrer ces débrouillardises dans le droit commun.

Sous-préfet. Depuis avril, Mayotte a un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse, également chargé de la départementalisation. Il a la lourde charge d'être la plaque tournante référente sur tous ces sujets.

Branche familles. En matière de protection sociale, pour la branche familles, existent aujourd'hui les allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, la prestation de restauration scolaire (il n'y a que trois cantines sur toute l'île qui sont au niveau des lycées avec un système de paiement par carte d'une prestation à des communes ou à des associations pour servir un sandwich aux petits). Nous avons quasiment doublé cette prestation de restauration scolaire cette année sur les crédits DGCS (décision du comité interministériel de l'outre-mer de l'an passé). Nous espérons servir à manger aux trois quarts des enfants cette année. La branche famille a aussi une action sociale. Une partie importante concerne la restauration scolaire. Il y a aussi des aides au logement et à l'habitat qui sont embryonnaires car les critères d'éligibilité sont les mêmes qu'en métropole ! Personne par définition ne peut être éligible. Il existe des structures d'accueil de la petite enfance : 12 crèches.

Branche maladie. Il n'existe que l'assurance maladie de base. C'est un enjeu fondamental.

Branche vieillesse. On a aujourd'hui une retraite de base qui est servie pour 850 personnes, uniquement pour les salariés. Il n'y a pas de retraite pour les agriculteurs, les indépendants, il n'y a pas de retraite complémentaire. Tout est à construire. Le minimum vieillesse touche plus de personnes.

Risque chômage. Il n'est prévu que pour le licenciement économique. Il faut construire l'ensemble du dispositif jusqu'au minima social de l'ASS à la fin. Deux seuls minima sociaux : l'AAH et l'Aspa. Un décret est en cours de signature pour l'allocation aux enfants handicapés qui va démarrer prochainement.

Lutte contre l'exclusion. Une équipe mobile sociale intervient depuis deux ans uniquement sur des financements outre-mer. Il n'y a pas de diagnostic territorial fin. La première chose est donc d'aller à la rencontre de certaines populations qui vivent dans les bidonvilles. Cette équipe mobile va dans certains quartiers à la rencontre la population et regarde comment se passe ou non l'accès aux droits et essaie d'enclencher les droits dès que c'est possible. Elle ne fait pas de distribution alimentaire. C'est un projet en cours de réflexion mais qui demande beaucoup de finesse (faut-il arriver avec un camion de la distribution alimentaire, de vêtements ?) Il faut dans un premier temps enclencher l'accès aux droits au titre de la citoyenneté. Diverses mesures existent en faveur des familles : un point infos familles, un réseau d'aide à la part en qualité, des soutiens à diverses associations en matière d'aide à la création d'entreprises ou de micro crédits.

Protection des mineurs et des majeurs. Pour la protection des mineurs et des majeurs, il n'y a qu'une association nommée *Tama*. Faute d'associations locales, les pouvoirs publics se tournent toujours et négocient avec cette même association : centre de réinsertion pour les sortants de prison, accueil temporaire pour les mineurs isolés... À chaque fois qu'un besoin devient patent, on se dit localement, comment se débrouille-t-on localement avec ce nouveau problème ? Il convient de dépasser ce stade et réfléchir avec le ministère des affaires sociales, avec les réseaux nationaux, pour passer à un deuxième stade. Cette association dispose également d'un foyer de 7 places pour les mineurs ordonnance 45 et un dispositif d'accompagnement et d'orientation professionnelle (centre de jour, internat éducatif) et d'autres actions de prévention dont certaines au sein du commissariat, des actions importantes auprès des mineurs isolés.

Accès aux soins. Pour l'accès aux soins, l'offre est essentiellement (presque totalement) publique. On note un petit démarrage du nombre de médecins libéraux (17), 80 infirmiers libéraux. En l'absence de CMU, le recours naturel se fait vers l'hôpital public et les dispensaires. Plusieurs associations en 2008, dont Médecins du monde, ont saisi la Halde sur la question de l'accès aux soins des populations étrangères et des mineurs. La Halde a rendu sa résolution le 1^{er} mars dernier estimant insatisfaisant l'accès aux soins mais reconnaissant par ailleurs des efforts locaux qui avaient pu être faits pour organiser les choses dans un contexte particulier, demandant que l'immatriculation des mineurs à la sécurité sociale soit faite immédiatement, que l'AME soit mise en place, qu'une mesure temporaire d'égale qualité puisse être imaginée ; demandant au ministère en charge de la santé, de redéfinir la notion de soins urgents qui est déterminante pour un accès sans condition aux soins. Nous attendons la réponse du gouvernement.

Christian Poncet : Il y a une offre de soins publique qui est bien répartie sur le territoire et accessible facilement. Je suis à Mayotte depuis près de trois ans : il n'y a pas une seule fois où l'accès aux soins ait été refusé. L'accès aux soins est très libre à l'hôpital comme dans les dispensaires. J'ai constaté que la pratique des médecins par rapport à la demande qui est formulée est vraiment très facile.

Véronique Deffrasnes : Nous avons inscrit Mayotte dans la nouvelle organisation sanitaire de la France avec la loi Bachelot et nous avons construit, en accord avec les autorités locales, avec La Réunion, une agence régionale de la santé nommée *De l'océan Indien*, qui en termes de représentation des Mahorais dans les différents collèges, dans l'expression des besoins a été spécifique. C'est une organisation très particulière par rapport aux autres agences régionales de santé. L'ARS est en train de réfléchir à cette question d'accès aux soins, de définition des soins urgents, des consignes à donner aux hôpitaux.

Education. Le champ de l'éducation est gigantesque. La scolarisation est donc obligatoire depuis 30 ans. C'est un défi permanent face à l'évolution démographique. On court après les constructions. La rotation scolaire en primaire concerne encore près d'un élève sur trois. Comme on n'arrive pas à construire les écoles assez vite, le tiers des élèves va à tour de rôle à l'école - il y a ceux qui vont le matin, ceux qui vont l'après-midi. Des groupes de travail locaux réfléchissent à la manière de passer

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

à la restauration scolaire. Les écoles ne disposent pas de restauration. L'accompagnement scolaire est aussi un enjeu majeur pour les petits. La plupart des enfants n'ont pas les conditions à domicile de pouvoir faire leurs devoirs. Un Bibliobus propose de développer la lecture publique. Lorsque j'y suis allée en mars dernier, le bus était sur cale depuis un an à cause de problèmes dans la commande de pneus ! Les problèmes d'organisation sont récurrents. Le comité interministériel de l'outre-mer du 6 novembre dernier a pris la décision d'organiser une année post-bac à Mayotte. Un directeur de projet, qui vient de l'académie d'Aix-Marseille vient d'être nommé pour l'organiser. Il y avait actuellement près de 300 étudiants « illicites » qui s'inscrivaient dans une université au Cned ou une université métropolitaine mais en restant à Mayotte et en essayant de suivre les éléments à distance.

Politiques en faveur de la jeunesse. Il convient de structurer les missions locales, faire en sorte qu'un conseiller ne suive plus 1000 jeunes ! Il convient également de créer des filières professionnelles et lieux de stage qui s'accompagnent d'un développement économique. Une maison des adolescents est en cours de création.

Logement social. On a simplement actuellement l'aide au logement en accession très sociale et une allocation logement. Mais il n'y a que très peu de bénéficiaires compte tenu des conditions d'éligibilité.

Politique de la ville. 9 communes sur 17 sont éligibles au Cucs. En réalité, c'est l'ensemble du territoire si on regarde les critères qui mériteraient d'être éligibles. Nous attendons avec impatience la nouvelle contractualisation des Cucs pour savoir comment Mayotte pourra s'inscrire dans ce processus.

Mineurs isolés. Par mineurs isolés, on entend les mineurs qui restent sur le territoire alors que leurs parents sont reconduits. Les mineurs ne sont pas expulsables (ils ne sont pas mineurs étrangers). En 2008, 1739 enfants ont été signalés comme abandonnés sur le territoire ; dans 60 % des cas, l'un des deux parents est revenu dans les semaines suivantes. L'association *Tama* a travaillé avec l'État pour essayer de voir ce qu'il était possible de faire. Deux actions ont été mises en œuvre. La première consiste à faire des requêtes rapides lorsque des enfants sont trouvés isolés pour savoir s'ils ont de la famille sur place, un lieu d'accueil et enclencher un accompagnement social (inscription à l'école) pour ceux qui sont amenés à rester. 48 % de ces enfants avaient moins de cinq ans.

Personnes handicapées. Concernant les personnes handicapées, nous avons une ordonnance de 2008. Des initiatives locales ont permis la création de lieux d'accueil et de dynamisation. Nous sommes en train de travailler avec la CNSA, la DGCS, le conseil général de Mayotte, l'État, l'ARS pour transformer. Nous espérons voir l'installation de la mission des personnes handicapées à Mayotte en octobre et voir avant la fin de l'année deux décrets sortir qui permettront aux financements CNSA de prendre le relais des avances que nous avons faites sur les crédits outre-mer et de pouvoir à créer les premiers établissements pour enfants handicapés et puis pour adultes handicapés.

Personnes âgées. Pour les personnes âgées, c'est une minorité de la population qui est concernée. Néanmoins, beaucoup de choses sont à faire. Aujourd'hui, il n'existe qu'une prise en charge associative.

Des enjeux considérables

Les compétences du conseil général vont rejoindre les compétences de droit commun ; celles des communes également. La création des CCAS est prévue pour 2014, date à laquelle la fiscalité de droit commun sera mise en œuvre. Les CCAS sont préfigurés dans trois communes. Pour l'État, au-delà du travail normatif qui est considérable - rien que sur le champ de la DGCS, il nous semble avoir recensé 23 ordonnances à prendre - la mise en œuvre des politiques de droit commun et adaptées au contexte local supposent un effort conséquent. Effort que nous allons devoir collectivement porter alors même que la période budgétaire est contrainte. Ça sera une donnée de complexité.

Diagnostic. La question du diagnostic sera fondamentale. Le réseau associatif local est trop faiblement dimensionné, isolé, insuffisamment professionnalisé pour faire face aux enjeux qui s'annoncent. Le ministère de l'outre-mer appelle de ses vœux un partenariat entre les têtes de réseau nationales, la DGCS, le niveau local, État et ARS pour une réflexion concertée sur la montée en charge des dispositifs, l'appui aux associations, l'implantation à Mayotte de nouveaux partenaires.

Spécificité locale. Cette démarche devra se mener avec une réflexion qui intégrera le contexte budgétaire, la prise en compte de la spécificité locale dans l'adaptation des dispositifs (il faut voir si les dispositifs qui ont été créés ont du sens localement). Il faut évidemment réfléchir autour de l'implication des usagers au projet. Certains services locaux ont beaucoup travaillé pour la professionnalisation de leurs cadres mahorais depuis plusieurs années. Les réseaux ne sont pas forcément constitués.

Fonds de développement. La départementalisation et les textes prévoient la création d'un fonds de développement économique, social et culturel qui permettra d'être un levier pour lancer des initiatives. Il faut aussi que localement, le BTP puisse suivre, que les matériaux arrivent. Cette mise en œuvre ne peut se faire sans les collectivités concernées.

Anne-Marie Payet (sénatrice) : Merci pour cette présentation très complète. Vous avez abordé tous les sujets mêmes les plus délicats. J'aimerais cependant quelques précisions sur la scolarité. Cette question a beaucoup impressionné la Commission des affaires sociales qui étaient présidée par Alain Gournac. Nous avons organisé une mission il y a quelques années. J'aimerais avoir aussi des précisions sur les allocations familiales. Le Sénat a voté un amendement de la Commission des affaires sociales il y a quelques années pour le dé plafonnement des allocations familiales. Je l'avais présenté l'année précédente qui n'a pas été adopté. Suite à la mission, nous avons amené à Mayotte les membres de la commission qui ont vu ainsi que c'était une nécessité. Au départ, si la France n'avait pas accordé les allocations familiales comme dans toutes les régions de France, c'est pour ne pas avoir l'air de cautionner la polygamie puisque la plupart des familles là-bas sont polygames. L'assemblée nationale a voté la fin de la polygamie. Bien sûr, la polygamie ne s'est pas arrêtée du jour au lendemain ! Ça sera une extinction progressive. On ne peut pas demander aux hommes de répudier toutes les autres femmes et de n'en garder qu'une. C'était impensable mais les jeunes qui arrivent en âge de se marier n'ont plus le droit de contracter plusieurs mariages. En revanche, j'ai appris que ceux qui avaient un certain âge - les personnes de 40, 45 ans - avaient toujours le droit de contracter plusieurs mariages. J'ai interrogé plusieurs fois des élus de Mayotte à ce sujet et les renseignements que j'ai pu obtenir sont tout à fait contradictoires.

Christian Poncet : Vous avez raison. Il y avait une disposition d'une loi il y a quelques années qui avait restreint la possibilité de mariages polygames mais qui n'était pas totalement supprimée. Les hommes et femmes nées avant telle date avaient le droit de contracter un mariage polygame. Depuis l'ordonnance du 3 juin 2010, tout cela a totalement disparu, sans condition d'âge. Bien sûr, on ne peut pas démarier ceux qui ont des mariages polygames. Il y avait des prérequis absolument incontournables à la départementalisation. Cet aspect en est évidemment un.

Véronique Deffrasmès : Concernant les allocations familiales, on ne les versait que jusqu'au troisième enfant. C'est désormais arrêté. Mais on verse les allocations familiales, contrairement à la métropole, dès le premier enfant. Je propose de vous faire une fiche afin de vous indiquer les montants. Pour l'allocation adulte handicapé, le gouvernement a décidé cet été, un rattrapage vraiment accéléré. L'AAH et le minimum vieillesse vont passer de 2010 à 2012, de 239 € à 339 €. Bien sûr, on n'est pas encore à la hauteur des allocations métropolitaines. Ces allocations sont à mettre en parallèle des autres niveaux de ressources locaux sinon on déstabilise. Les sujets sont extrêmement complexes.

Anne-Marie Payet : Tout cela renvoie à un état civil fiable. C'est important notamment pour les allocations familiales. Souvent, il y a des familles mahoraises qui sont venues à la Réunion confier leur enfant à un parent pour récupérer les allocations familiales. Le problème du cadastre est aussi important.

Christian Poncet : Il y a un cadastre, bien fait, sauf qu'il n'est pas valorisé. Pour la mise en place de la fiscalité locale, s'il n'y a pas de cadastre valorisé... C'est aussi un enjeu à régler avec la DGFIP.

CNLE du mercredi 22 septembre 2010

Véronique Deffrasmes : Cela va être un enjeu compliqué à prendre en compte. Dans les mois qui viennent, nous allons devoir réfléchir au RSA à Mayotte. Comment va-t-on parler d'évaluation de ressources, d'adresse dans certains bidonvilles ? Les chantiers sont devant nous. Ce n'est pas difficile de sortir un texte, encore faut-il qu'il soit opérant...

Anne-Marie Payet : concernant les reconduites à la frontière, c'est aussi un sujet délicat. Des gens sont reconduits à la frontière et reviennent trois jours après. Concernant le logement social, je pense que c'est mal adapté car la plupart des familles sont des familles nombreuses et les logements qui sont livrés ne sont pas adaptés.

Véronique Deffrasmes : Les 40 premiers logements sociaux vont sortir de terre cet automne.

Christian Poncet : Il y avait des logements sociaux qui existaient sous forme de case, qui marchaient assez bien. Finalement, les gens voulaient des logements plus luxueux. Des choses ont été faites avec trois pièces au lieu d'une grande. Ca commence à sortir.

Anne Joubert (DGCS) : La DGCS souhaitait beaucoup que Mme Deffrasmes fasse cette présentation. Il y aura beaucoup de sujets qui concernent les questions sociales. Après avoir reçu le directeur de l'action sociale qui m'a lancé carrément un appel au secours, on comprend que l'implication des grands réseaux associatifs et des associations dans différents domaines serait nécessaire, et pas seulement celle de l'État.

Véronique Deffrasmes : Je vois régulièrement arriver dans mon bureau des gens qui ont l'impression que Mayotte est un marché où on va pouvoir se faire de l'argent ! Des consultants nous demandent des subventions pour implanter leurs propres actions. Cela me semble difficilement acceptable.

Etienné Pinte : D'où l'importance des associations agréées, reconnues et ayant pignon sur rue en métropole. C'est un appel. Un grand merci d'avoir été aussi nombreux pour une réunion informelle. Vous nous avez beaucoup enrichis. Sur Mayotte, j'ai tout appris. Merci beaucoup.